



## Conseil de sécurité

Distr. générale  
10 octobre 2005  
Français  
Original : anglais

---

### **Rapport du Secrétaire général sur les femmes, la paix et la sécurité**

#### **I. Introduction**

1. Dans la déclaration S/PRST/2004/40 de son président, le Conseil de sécurité a prié le Secrétaire général de lui présenter en octobre 2005 un plan d'action en vue d'appliquer la résolution 1325 (2000) sur les femmes, la paix et la sécurité dans l'ensemble des organismes des Nations Unies, afin de renforcer l'engagement et la responsabilité aux échelons les plus élevés et de pouvoir améliorer la responsabilisation, le suivi et la présentation de rapports sur les progrès accomplis dans la mise en œuvre de la résolution au sein du système des Nations Unies.

2. Le présent rapport est établi en application de cette demande.

#### **II. Élaboration du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies en vue d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité**

3. L'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité a, en partenariat avec les États Membres et les organisations non gouvernementales, tenu en décembre 2004, des consultations initiales sur le cadre et le contenu du plan d'action à l'échelle du système en vue d'appliquer la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Présidée par la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, l'Équipe spéciale comprend des représentants de 22 entités du système des Nations Unies ainsi que des observateurs venant des organisations internationales et de la société civile<sup>1</sup>.

4. Dans le cadre de l'élaboration du plan d'action, l'Équipe spéciale a tout d'abord produit un tableau fondé sur les tâches confiées aux organisations intergouvernementales dans la résolution 1325 (2000) et les déclarations ultérieures du Président du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité (S/PRST/2001/31, 2002/32 et 2004/40). En avril 2005, la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme a rendu compte aux entités des Nations Unies qui sont membres du Comité exécutif pour la paix et la sécurité, lequel a appuyé l'initiative constituant, à ses yeux, un cadre pour la coopération à l'échelle du système et donnant l'occasion de privilégier le renforcement de la collaboration en vue d'une application intégrale de la résolution 1325 (2000). Tous



les organismes des Nations Unies ayant des tâches liées à la paix et à la sécurité ont été invités à soumettre des contributions au plan d'action. Des consultations ont été tenues au sein des organismes afin de coordonner les domaines de responsabilité des divers organismes et les produits spécifiques à exécuter dans le cadre du plan d'action. Ce dernier, annexé au présent rapport, repose sur les contributions reçues de 37 entités (voir annexe).

### **III. Cadre du plan d'action à l'échelle du système**

#### **A. Cadre d'action**

5. La résolution 1325 (2000) et les déclarations ultérieures du Président du Conseil de sécurité sur les femmes, la paix et la sécurité constituent un cadre d'action qui fait date. Le Conseil de sécurité a souligné combien il importe de placer les questions de parité des sexes au cœur de tous les efforts menés par les organismes des Nations Unies dans le cadre de la paix et de la sécurité et a préconisé que des mesures soient prises dans un certain nombre de domaines thématiques et de questions intersectorielles.

6. En outre, le rapport du Groupe de personnalités de haut niveau sur les menaces, les défis et le changement (A/59/565) et le rapport du Secrétaire général intitulé « Dans une liberté plus grande : développement, sécurité et respect des droits de l'homme pour tous » (A/59/2005) proposent un certain nombre d'initiatives d'importance vitale pour des millions de femmes et de filles dans des zones en proie à un conflit ou sortant d'un conflit, notamment les suivantes : la création d'une commission de consolidation de la paix; une importance accrue à la prévention des conflits; la responsabilité de protéger les populations du génocide, des crimes de guerre, la purification ethnique et des crimes contre l'humanité; une protection plus efficace des droits de l'homme; et le renforcement de l'état de droit.

7. Dans le document final du Sommet mondial de 2005 (résolution 60/1 de l'Assemblée générale), les dirigeants du monde ont réaffirmé leur engagement en faveur de l'application effective et intégrale de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité. Ils ont souligné qu'il importe que toute action visant à maintenir et promouvoir la paix et la sécurité tienne compte des impératifs de l'égalité des sexes et offre aux femmes les chances d'une participation pleine et égale, et qu'il est nécessaire d'accroître la participation des femmes aux décisions à tous les niveaux. Tenir compte des impératifs de l'égalité des sexes dans la conception et l'activité de la Commission de consolidation de la paix est essentiel à son succès, étant donné son mandat consistant à regrouper tous les intervenants concernés, à mobiliser des ressources et à proposer des stratégies intégrées pour la consolidation de la paix et le relèvement après un conflit.

#### **B. Objectifs visés et calendrier fixé**

8. Les entités des Nations Unies partiront du plan d'action pour :

a) Formuler des stratégies, des mesures et des programmes concrets, de manière cohérente et efficace, afin de promouvoir le rôle des femmes dans les zones en proie à des problèmes de paix et de sécurité;

b) Veiller à ce qu'un appui plus efficace soit apporté aux États Membres et aux autres intervenants dans l'application de la résolution 1325 (2000), aux niveaux national et régional;

c) Renforcer l'engagement et la responsabilité du système des Nations Unies aux échelons les plus élevés;

d) Renforcer la coopération interorganisations.

9. Dans le cadre du renforcement de la coordination et de la responsabilité, les organisations intergouvernementales et les organes interinstitutions évalueront périodiquement les efforts du système des Nations Unies à l'aune du plan d'action. Il est proposé que ce dernier couvre la période allant de 2005 à 2007.

### C. Structure

10. En accord avec les tâches prescrites par le Conseil de sécurité dans la résolution 1325 (2000) et dans les déclarations pertinentes de son président, le plan comportera les 12 domaines d'action suivants :

- A. Prévention des conflits et alerte rapide;
- B. Rétablissement de la paix et consolidation de la paix;
- C. Opérations de maintien de la paix;
- D. Action humanitaire;
- E. Reconstruction et relèvement après un conflit;
- F. Désarmement, démobilisation et réintégration;
- G. Prévention et répression des violences sexistes dans les conflits armés;
- H. Prévention et répression de l'exploitation et des abus sexuels commis par le personnel des Nations Unies, le personnel associé et les partenaires de l'Organisation des Nations Unies;
- I. Équilibre entre les sexes;
- J. Coordination et partenariat;
- K. Suivi et établissement de rapports;
- L. Ressources financières.

11. Pour chaque domaine d'action, les entités ont identifié les objectifs qui relèvent des tâches respectives et ont proposé des stratégies et des mesures pour l'accomplissement de ces tâches. Chaque entité a également indiqué les produits escomptés d'elle dans des délais spécifiques, compte tenu du rôle qui lui incombe, des fonctions qu'elle assume et des ressources dont elle dispose. La responsabilité de l'exécution des activités prévues par chaque entité dans le cadre du plan d'action incombe à ladite entité.

## D. Coordination interorganisations

12. Le Conseil des chefs de secrétariat des organismes des Nations Unies pour la coordination est l'organe interinstitutions le plus élevé au sein du système des Nations Unies chargé de la coordination. Il se compose des chefs de secrétariat des organisations membres et est assisté par deux comités de haut niveau, le Comité de haut niveau sur les programmes et le Comité de haut niveau sur la gestion.

13. Le Comité exécutif pour la paix et la sécurité et le Comité exécutif pour les affaires humanitaires ont été mis en place par le Secrétaire général afin de fournir aux responsables aux échelons les plus élevés une instance leur permettant de discuter et de formuler des stratégies tendant à prévenir les conflits armés et les situations d'urgence humanitaire sinon à prendre les mesures appropriées. Les comités exécutifs traitent ponctuellement de questions ayant trait à la situation des femmes dans diverses zones en proie à un conflit, notamment la violence sexiste, l'exploitation et les abus sexuels. Le Groupe des Nations Unies pour le développement collabore avec les comités exécutifs dans la poursuite de l'objectif général de consolidation de la paix et il élabore des politiques, des directives et des procédures en vue d'améliorer l'œuvre du réseau d'équipes de pays des Nations Unies.

14. L'organe interinstitutions doté d'un vaste mandat consistant à s'occuper de la coordination des questions relatives à la parité des sexes est le Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes, qui se compose d'organes de coordination pour les questions de parité des sexes des entités des Nations Unies. Ce Réseau interinstitutions suit et coordonne la prise en compte des sexospécificités dans les programmes, les normes et les activités du système des Nations Unies. L'Équipe spéciale interorganisations sur les femmes, la paix et la sécurité est une des 10 équipes spéciales du Réseau et fait office d'organe de coordination pour les consultations interorganisations sur l'application de la résolution 1325 (2000). C'est un organe technique consultatif agissant au nom des entités participantes sans pouvoir de décision.

15. Ci-dessous figurent d'autres organes de coordination interorganisations concernés par les questions relatives aux femmes, à la paix et à la sécurité :

- Le Comité permanent interorganisations et son groupe de travail sur les sexospécificités et l'intervention humanitaire;
- Le Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines et son comité directeur de la parité des sexes et de la lutte antimines;
- L'Équipe-cadre de coordination pour la prévention des conflits;
- L'Équipe spéciale pour les enfants et les conflits armés;
- Le Groupe de travail interinstitutions sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion;
- Les cellules de mission intégrées.

## **E. Dispositifs de suivi des responsabilités**

16. Les organes intergouvernementaux tels que le Conseil de sécurité, l'Assemblée générale, le Conseil économique et social et la Commission de la condition de la femme, ainsi que d'autres organes intergouvernementaux et organes d'experts compétents jouent un rôle crucial s'agissant d'assurer le contrôle et de veiller au suivi des responsabilités des entités des Nations Unies. Ils fixent les politiques, les règles et les normes pour la prise en compte, à l'intention des États Membres, des organisations internationales et de la société civile, d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes et l'autonomisation des femmes, et fournissent des ressources, suivent les progrès accomplis et décèlent les lacunes et les problèmes.

17. Au niveau des entités des Nations Unies, la responsabilité d'ensemble de l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes incombe aux chefs des entités. En pratique, pour assurer l'intégration des questions de parité des sexes, les entités des Nations Unies s'appuient essentiellement sur les réseaux de conseillères et de groupes pour la parité des sexes, les organes de coordination ainsi que les groupes thématiques chargés de questions liées à la parité des sexes. Aux fins de suivi et d'évaluation, chaque entité fait rapport tout d'abord à son propre organe intergouvernemental.

## **IV. Aller de l'avant : conclusions et recommandations**

18. C'est la première fois que le système des Nations Unies entreprend un effort de planification aussi vaste et aussi complexe, qui englobe pratiquement tous les grands domaines d'activité liés aux femmes et à la paix et à la sécurité, mais le plan d'action à l'échelle du système fournit une masse d'informations sur les activités menées par les organismes des Nations Unies en faveur des femmes dans les pays en conflit ou sortant d'un conflit. Il donne également un aperçu des compétences spécialisées et des ressources disponibles pour les questions relatives aux femmes et à la paix et à la sécurité, telles qu'elles sont décrites dans des documents distincts que les entités du système des Nations Unies ont présentés pour chaque domaine d'activité. La plupart des stratégies et des mesures qui sont proposées pour réaliser les objectifs énoncés dans la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité et dans les déclarations présidentielles connexes forment un cadre de référence pour les actions à long terme et pour l'obtention de résultats concrets au cours de la période allant de 2005 à 2007.

19. Les stratégies et activités incluses dans le plan d'action devraient permettre d'améliorer notablement les contributions que le système des Nations Unies apporte pour renforcer le pouvoir d'action des femmes dans les zones de conflit. Au cours de la période correspondant au calendrier proposé, on évaluerait la qualité des instruments, des directives et des manuels pratiques qui existent pour la prise en compte systématique du souci de l'égalité des sexes dans un large éventail de politiques, programmes et projets. Des plans d'action sur l'intégration d'une démarche antisexiste seraient élaborés pour les domaines du maintien de la paix et des affaires politiques, entre autres. L'accent serait mis sur le contrôle du respect des dispositions du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme, ainsi que sur la prévention et la dénonciation des violations des droits des femmes. La problématique hommes-femmes serait plus systématiquement intégrée au niveau de la formulation des programmes dans des domaines tels que la

reconstruction après les conflits, le déminage, le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, et la prévention du VIH/sida. Les travaux de recherche et d'analyse des politiques seraient développés sur des sujets divers, notamment sur les mécanismes de prévention des conflits et d'alerte rapide. Des directives sur les méthodes à suivre pour institutionnaliser les contributions des femmes dans de nombreux domaines, y compris ceux de la prise de décisions et de la participation, seraient élaborées, soumises à des essais sur le terrain, affinées et appliquées. On s'attacherait plus activement à renforcer le rôle que les femmes peuvent jouer au niveau local dans le rétablissement et la consolidation de la paix. Les activités de formation, de sensibilisation aux sexospécificités et de renforcement des compétences seraient intensifiées pour les fonctionnaires, les personnels en uniforme et les membres de la police civile des Nations Unies. Des mesures énergiques seraient prises en vue de prévenir et de réprimer la violence sexiste, y compris l'exploitation et les agressions sexuelles.

20. En même temps, si l'on passe en revue les mesures et stratégies incluses dans le plan d'action, on s'aperçoit que les compétences techniques disponibles et les énergies mobilisées dans les différents domaines d'activité sont inégales. Il y a des chevauchements d'activités dans certains domaines et des lacunes dans d'autres. On relève par exemple des lacunes dans les domaines suivants : collecte de données et établissement de statistiques ventilées par sexe dans le cadre de la prévention des conflits et de l'alerte rapide; renforcement des capacités afin que le personnel puisse intégrer la problématique hommes-femmes dans les tâches liées à la prévention des conflits; prise en compte de cette problématique dans toutes les actions relatives à la prévention des conflits et à l'alerte rapide et dans les interventions humanitaires, y compris dans le fonctionnement des mécanismes mis en place à l'échelle du système; intégration plus systématique d'une démarche sexospécifique dans les accords de paix; et renforcement de la participation des femmes dans les processus de paix officiels. Il faut faire des efforts supplémentaires pour protéger les droits des femmes, notamment pour prévenir les actes de violence sexiste, réunir des informations et établir des rapports à leur sujet. On pourrait, dans ce contexte, créer un mécanisme de suivi et de contrôle systématiques.

21. L'analyse des références à la problématique hommes-femmes figurant dans les rapports que le Secrétaire général a présentés au Conseil de sécurité pour la période allant de juillet 2004 à juillet 2005, effectuée par le Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme, a révélé que 47,1 % des rapports faisaient maintes fois référence à cette problématique, que 21,9 % d'entre eux y faisaient rarement allusion et que les 31 % restants ne mentionnaient pas les femmes ou la question des rapports entre les sexes, ou ne contenaient qu'une seule mention. Comparés à ceux qui avaient été calculés pour les rapports antérieurs, ces chiffres marquent un progrès, mais ils démontrent aussi la nécessité de communiquer au Conseil de sécurité des informations plus nombreuses et de meilleure qualité sur l'application de la résolution 1325 (2000) dans tous les rapports relatifs à des pays et à des thèmes particuliers.

22. Les examens de la mise en œuvre du plan d'action et la coordination entre les organisations devraient permettre de mieux cerner les lacunes et les chevauchements et de mettre au point de nouvelles mesures pour les éliminer.

23. En ce qui concerne la responsabilisation, il serait éminemment souhaitable, pour l'application de la résolution 1325 (2000), que les organes délibérants

intergouvernementaux lui accordent une plus grande attention; il ressort d'une analyse des résolutions du Conseil de sécurité et des déclarations de son Président effectuée par le Bureau de la Conseillère spéciale que, pour la période allant de juillet 2004 à juillet 2005, des dispositions sur les femmes ou la problématique hommes-femmes ont été insérées dans 9 résolutions sur un total de 63 (14,2 %) et dans 15 déclarations sur un total de 62 (24,1 %).

24. Compte tenu des objectifs du plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies, tels qu'ils sont énoncés au paragraphe 8 plus haut, et sachant qu'un nombre croissant d'entités ont un rôle à jouer dans l'application de la résolution 1325 (2000) au sein de ce système, il est absolument indispensable de renforcer la coordination et la responsabilisation.

25. En s'appuyant sur les accords de coopération interorganisations et les systèmes de responsabilisation qui existent actuellement, il est proposé de prendre les mesures concrètes ci-après en vue de donner à l'ONU les moyens de mieux appliquer la résolution 1325 (2000) et les déclarations présidentielles connexes :

#### **Au niveau intergouvernemental**

a) **Renforcer le contrôle et le suivi de l'application de la résolution 1325 (2000);**

#### **À l'échelle du système**

b) **S'attacher, par l'intermédiaire du Comité de haut niveau sur les programmes et avec la participation de toutes les organisations intéressées, ainsi que des composantes du Secrétariat, à :** i) **assurer la coordination opérationnelle des actions interorganisations et des activités communes des entités du système des Nations Unies dans le cadre du plan à l'échelle du système et ii) suivre les progrès réalisés par les chefs de secrétariat au sein du CCS dans la mise en oeuvre coordonnée du plan et les conseiller à ce sujet;**

c) **Désigner des organismes chef de file dans la mesure du possible pour assurer une concertation, y compris la fixation de priorités et d'objectifs en commun, ainsi qu'une coordination et un suivi d'ensemble des progrès réalisés pour les responsabilités attribuées;**

d) **Renforcer les interactions et la coordination avec la société civile à tous les niveaux;**

#### **Au niveau des entités du système des Nations Unies**

e) **Veiller à ce que les chefs des entités, les représentants spéciaux et les envoyés du Secrétaire général s'acquittent de leurs responsabilités quant à la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes et à l'application intégrale de la résolution 1325 (2000) et à ce que la responsabilisation soit répercutée dans la hiérarchie jusqu'aux directeurs de programme et aux chargés de secteur, tant dans les bureaux extérieurs qu'au Siège;**

f) **Nommer un ou plusieurs coordonnateurs de rang assez élevé qui feront rapport aux échelons les plus élevés de l'entité afin de suivre les progrès réalisés dans l'application de la résolution 1325 (2000);**

**g) Mettre au point des procédures de responsabilisation internes plus rigoureuses pour suivre les progrès réalisés par l'entité dans l'application du plan;**

#### **Au niveau du terrain**

**h) Renforcer la coopération interorganisations sur le terrain, entre autres par l'intermédiaire des équipes de pays des Nations Unies et des groupes thématiques, conseillers et services compétents pour les questions relatives à la condition féminine, et améliorer la coopération avec les gouvernements, les dispositifs nationaux mis en place par les femmes pour l'amélioration de leur condition et la promotion de l'égalité des sexes et la société civile.**

26. Le Conseil de sécurité voudra peut-être envisager d'instituer un rapport biennal sur l'application d'ensemble du plan d'action à l'échelle du système, qui pourrait également être présenté à l'Assemblée générale. Les rapports biennaux de suivi sur le plan d'action pourraient alterner avec des rapports thématiques sur les femmes, la paix et la sécurité, ce qui assurerait un équilibre entre les cycles de mise en œuvre et de formulation des politiques. Les progrès accomplis par chaque entité dans la réalisation d'objectifs déterminés pourraient être évalués périodiquement par les organisations ou les bureaux concernés lorsqu'ils procèdent à leurs propres évaluations.

27. Le plan d'action à l'échelle du système des Nations Unies est un instrument qui doit permettre d'améliorer la coordination et de tirer parti des synergies du système pour que celui-ci puisse mettre ses activités au diapason des objectifs de la résolution 1325 (2000) approuvés par les États Membres. Il donne la possibilité d'exploiter les compétences et les ressources du système pour l'ensemble des questions relatives à la paix et à la sécurité. Par là même, il marque une avancée sur la voie de l'objectif qui consiste à faire en sorte que les femmes soient plus productives dans un monde plus sûr et puissent jouir pleinement des droits et libertés auxquels elles aspirent en tant qu'êtres humains.

#### *Notes*

<sup>1</sup> Les membres de l'Équipe spéciale sont les suivants : Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme (Présidente), Division de la promotion de la femme du Département des affaires économiques et sociales, Département des affaires de désarmement, Département des affaires politiques, Département de l'information, Département des opérations de maintien de la paix, Bureau de la coordination des affaires humanitaires, Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale, Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme, Bureau de la gestion des ressources humaines, Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés, Organisation internationale du Travail, Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme, Programme des Nations Unies pour le développement, Fonds des Nations Unies pour l'enfance, Fonds de développement des Nations Unies pour la femme, Fonds des Nations Unies pour la population, Programme des Nations Unies pour les établissements humains, Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés, Programme alimentaire mondial, Université des Nations Unies, Instance permanente sur les questions autochtones.

Les observateurs sont les suivants : Organisation internationale pour les migrations, Secrétariat du Commonwealth et Groupe de travail des ONG sur les femmes, la paix et la sécurité comprenant les organisations suivantes : Femmes Afrique Solidarité, Appel de La Haye pour la paix, International Alert, Centre de la tribune internationale de la femme, Women's Action for



New Directions, Women's Commission for Refugee Women and Children, Women's Division of the General Board of Global Ministries, Église méthodiste unifiée et Ligue internationale des femmes pour la paix et la liberté. Les membres affiliés sont : Amnesty International et Women's Environmental and Development Organization.

**Liste des abréviations utilisées dans le présent document**

BCP	Bilan commun de pays
CEA	Commission économique pour l'Afrique
CEE	Commission économique pour l'Europe
CEPS	Comité exécutif pour la paix et la sécurité
CESAO	Commission économique et sociale pour l'Asie occidentale
DAES	Département des affaires économiques et sociales
DAP	Département des affaires politiques
DAW	Division de la promotion de la femme
DDA	Département des affaires de désarmement
DDR	Désarmement, démobilisation et réinsertion
DOMP	Département des opérations de maintien de la paix
DPADM	Division de l'administration publique et de la gestion du développement
DPI	Département de l'information
ECHA	Comité exécutif pour les affaires humanitaires
FAO	Organisation pour l'alimentation et l'agriculture
FIDA	Fonds international de développement agricole
FNUAP	Fonds des Nations Unies pour la population
FNUPI	Fonds des Nations Unies pour les partenariats internationaux
GNUD	Groupe des Nations Unies pour le développement
HCDH	Haut Commissariat des Nations Unies aux droits de l'homme
HCR	Haut Commissariat des Nations Unies pour les réfugiés
IACG-MA	Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines
IANWGE	Réseau interinstitutions pour les femmes et l'égalité des sexes
IASC	Comité permanent interorganisations
INSTRAW	Institut international de recherche et de formation pour la promotion de la femme
OCHA	Bureau de la coordination des affaires humanitaires
OECS	Bureau de l'appui au Conseil économique et social et de la coordination

---

OIT	Organisation internationale du Travail
OLA	Bureau des affaires juridiques
OMS	Organisation mondiale de la santé
ONU-Habitat	Programme des Nations Unies pour les établissements humains
ONUSIDA	Programme commun des Nations Unies sur le VIH/sida
OSAGI	Bureau de la Conseillère spéciale pour la parité des sexes et la promotion de la femme
OSRSG-CAAC	Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés
PAM	Programme alimentaire mondial
PNUAD	Plan-cadre des Nations Unies pour l'aide au développement
PNUD	Programme des Nations Unies pour le développement
PNUE	Programme des Nations Unies pour l'environnement
SLAM	Service de la lutte antimines
TPIR	Tribunal pénal international pour le Rwanda
TPIY	Tribunal pénal international pour l'ex-Yougoslavie
UNICRI	Institut interrégional de recherche des Nations Unies sur la criminalité et la justice
UNIDIR	Institut des Nations Unies pour la recherche sur le désarmement
UNIFEM	Fonds de développement des Nations Unies pour la femme
UNITAR	Institut des Nations Unies pour la formation et la recherche
UNOPS	Bureau des Nations Unies pour les services d'appui aux projets
UNRWA	Office de secours et de travaux des Nations Unies pour les réfugiés de Palestine dans le Proche-Orient
UNSSC	École des cadres du système des Nations Unies

## Annexe

### Plan d'action à l'échelle du système<sup>a</sup> pour la mise en œuvre de la résolution 1325 (2000) du Conseil de sécurité

#### Domaines d'actions

	<i>Page</i>
A. Prévention des conflits et alerte rapide . . . . .	13
B. Rétablissement et consolidation de la paix . . . . .	17
C. Opérations de maintien de la paix . . . . .	22
D. Action humanitaire . . . . .	28
E. Reconstruction et relèvement après les conflits . . . . .	34
F. Désarmement, démobilisation et réinsertion . . . . .	45
G. Prévenir la violence sexiste dans les conflits armés et y faire face . . . . .	48
H. Prévenir et combattre les actes d'exploitation et de violence sexuelles de la part du personnel des Nations Unies, des personnels associés et des partenaires . . . . .	55
I. Parité des sexes . . . . .	57
J. Coordination et partenariat . . . . .	60
K. Surveillance, communication des informations . . . . .	66
L. Ressources financières . . . . .	68

<sup>a</sup> Des communications ont été reçues des organismes suivants : Banque mondiale, CEA, CEE, CESAO, DAES, DAP, DDA, DOMP, DPI, FAO, FIDA, FNUAP, FNUPI, HCDH, HCR, INSTRAW, OCHA, OIT, OLA, OMS, ONU-Habitat, ONUSIDA, OSAGI, OSRCG-CAAC, PAM, PNUD, PNUE, TPIR, TPIY, UNESCO, UNICEF, UNICRI, UNIFEM, UNITAR, UNOPS, UNRWA et UNSSC.

## A. Prévention des conflits et alerte rapide

A.1 Élaborer, à l'échelle du système, une stratégie et un plan d'action complets qui permettent d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à tous les efforts de prévention des conflits.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA</b>	Se fonder sur le Plan d'action de 2003 en faveur de l'égalité des sexes et le mettre en œuvre en vue de promouvoir une politique dynamique et visible d'égalité des sexes dans la maîtrise des armements et le désarmement.	Mise à jour et mise en œuvre du Plan d'action.	2005-2007
<b>DPA</b>	Élaborer à l'échelle du Département un plan d'action pour l'égalité des sexes en vue d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux activités de prévention des conflits, au maintien et à la consolidation de la paix.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action pour l'égalité des sexes.	2005-2007
<b>DOMP</b>	Prendre comme point de départ le plan d'action du Département pour l'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes.	Mise en œuvre d'initiatives pour la prévention des conflits.	2005
<b>FIDA</b>	Élaborer une politique de prévention des crises et de relèvement qui tienne compte des problèmes d'égalité des sexes.	Mise en œuvre d'une politique de prévention des crises et de relèvement efficace.	2005
<b>OIT</b>	Élaborer des politiques de prévention des conflits en Afrique qui tiennent compte des problèmes d'égalité des sexes.	Élaboration des politiques de prévention des conflits.	2005-2007
<b>PAM</b>	Assurer une programmation efficace en intégrant en permanence une démarche soucieuse d'équité entre les sexes à toutes les opérations sur le terrain et aux politiques opérationnelles dans ce secteur.	Accroissement du nombre de programmes de lutte contre la faim qui tiennent compte des questions d'égalité des sexes.	En cours
<b>UNESCO</b>	Créer un environnement propice à la liberté de la presse et à l'accès universel à l'information, en tant que moyen de prévenir les conflits.	Formulation de conseils aux autorités concernant la législation relative aux médias et renforcement des capacités des médias.	En cours

A.2 Assurer la pleine participation des femmes à tous les efforts de prévention des conflits ainsi qu'à la prise de décisions.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA, DOMP, FNUAP</b>	Créer des mécanismes consultatifs pour les ONG et accroître le rôle de ces organisations et associations de femmes dans la prévention des conflits, organiser des ateliers sur l'encadrement et la prévention des conflits, renforcer l'aptitude des institutions gouvernementales et non gouvernementales ainsi que des groupes locaux à associer les femmes aux activités de prévention des conflits.	Organisation systématique de consultations avec les ONG, renforcement des capacités des associations de femmes.	2005-2007
<b>DAP</b>	Appuyer les projets d'alerte rapide et de prévention des conflits des organisations locales, régionales et sous-régionales de femmes, au moyen du Fonds d'affectation spéciale des Nations Unies pour l'action préventive; accroître la proportion de femmes participant au programme de prévention des conflits, organiser des ateliers et des séminaires pour sensibiliser les organisations non gouvernementales locales, les groupes de femmes, les membres des forces armées et les représentants des gouvernements à l'importance que revêt la participation des femmes à la prévention des conflits; et inscrire les problèmes de parité entre les sexes à l'ordre du jour de ses réunions et conférences internationales.	Appui aux organisations non gouvernementales de femmes; augmentation de la proportion de femmes participant aux programmes de prévention; sensibilisation accrue aux questions de parité entre les sexes.	En cours
<b>OIT</b>	Associer les femmes en créant des comités pour la prévention des conflits composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes, représentant notamment la société civile.	Participation égale des hommes et des femmes aux comités pour la prévention des conflits.	En cours
<b>HCDH</b>	Renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme, par une formation à distance et régionale à la prévention des conflits.	Renforcer les capacités des institutions nationales de défense des droits de l'homme dans les domaines de la prévention des conflits et de l'égalité des sexes.	En cours
<b>UNIFEM</b>	Associer davantage les femmes à la prise de décisions en mettant à profit leurs compétences et leurs points de vue pour prévenir l'escalade et la reprise des conflits; encourager la création de forums	Accroître les ressources et les capacités des femmes.	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	parlementaires multipartites de femmes pour participer aux formes structurelles de prévention, et leur allouer des ressources.		

A.3 Mettre en place des mécanismes d'alerte rapide efficaces et soucieux d'équité entre les sexes, en intégrant notamment des indicateurs d'alerte rapide qui tiennent compte des sexospécificités aux processus d'alerte rapide existants et en facilitant l'accès aux informations émanant de groupes et réseaux de femmes.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP</b>	Améliorer les moyens de communication avec les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes locaux à des fins d'alerte rapide, notamment par le biais de consultations régulières avec ces entités de façon à prendre en compte leurs vues concernant le suivi et l'établissement de rapports; rendre compte des lois et politiques qui ont trait spécifiquement aux femmes ainsi que de la participation des femmes aux opérations de prévention; aider à instaurer une culture de paix préventive à l'échelle des collectivités, en privilégiant les femmes et les populations autochtones.	Mise en commun des informations relatives à l'alerte rapide et utilisation d'indicateurs d'alerte rapide qui tiennent compte des problèmes de parité entre les sexes.	En cours
<b>CEA</b>	Préconiser la création d'un conseil de femmes pour la paix dans la sous-région de l'Afrique de l'Ouest.	Création d'un conseil de femmes pour la paix.	2005-2006
<b>OIT</b>	Rechercher les éléments qui, dans les mécanismes d'alerte rapide, permettent d'identifier les sexospécificités et élaborer des indicateurs en conséquence.	Mise en place de mécanismes d'alerte rapide qui tiennent compte des problèmes d'égalité des sexes.	En cours
<b>HCDH</b>	Faciliter la mise en œuvre de la fonction alerte rapide de la procédure spéciale en échangeant avec les gouvernements et les missions officielles des pays ainsi qu'avec les groupes et organisations de femmes des communications au sujet des violations des droits fondamentaux de la femme et en analysant les tendances observées en vue d'accroître les capacités d'alerte rapide.	Échange de communications sur le terrain et amélioration des capacités; établissement de rapports qui tiennent compte des problèmes d'égalité des sexes.	En cours
<b>PNUD</b>	Réviser les instruments et méthodes utilisés pour analyser les conflits et en mesurer la gravité, afin de promouvoir l'intégration	Examen des méthodes et des procédures d'analyse de l'évolution des conflits ainsi	2005-2006

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les activités de prévention des conflits.	que des programmes de formation connexes conçus à l'intention du personnel du PNUD.	
<b>PNUE</b>	Réfléchir aux améliorations qui pourraient être apportées aux activités du PNUE axées sur les problèmes d'équité entre les sexes, lorsque la protection de l'environnement a un rôle à jouer dans la prévention des conflits.	Publication intitulée « Mainstreaming Gender in Environmental Assessment and Early Warning ».	2005
<b>UNICEF</b>	Mettre au point un système d'alerte rapide capable de mieux répondre aux situations d'urgence, en faisant notamment des sexospécificités l'un de ses éléments essentiels.	Mise en place d'un système d'alerte rapide tenant compte des sexospécificités.	Fin 2005
<b>UNIFEM</b>	Promouvoir la collecte de données et de statistiques sexospécifiques qui puissent être utilisées pour les opérations d'alerte rapide.	Conduite, dans trois régions différentes, d'une expérience pilote portant sur les indicateurs d'alerte rapide.	En cours
<b>PAM</b>	Répéter les expériences concluantes visant à intégrer l'analyse des sexospécificités aux évaluations de la sécurité alimentaire, des risques et des moyens de subsistance effectuées au moyen du système d'analyse et de cartographie des vulnérabilités et du système d'évaluation des besoins d'urgence. Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux Directives relatives à la planification des mesures d'urgence.	Prise en compte des problèmes d'égalité des sexes dans les Directives pour l'évaluation de la sécurité alimentaire dans des conditions d'urgence, les Directives pour l'évaluation des besoins d'urgence, les Directives pour l'analyse des vulnérabilités et les Directives relatives à la planification des mesures d'urgence.	2005-2006
<b>Banque mondiale</b>	Entreprendre un examen du cadre d'analyse des conflits en vue de mieux intégrer les problèmes de sexospécificité à l'analyse des causes et des conséquences des conflits.	Proposition d'une approche qui permette de mieux tenir compte des problèmes de sexospécificités dans le cadre d'analyse des conflits, notamment au moyen d'indicateurs de sexospécificité et de variables adaptées aux conflits.	Mars 2006



A.4 Dispenser à tout le personnel qui s'occupe d'alerte rapide et de prévention des conflits une formation systématique aux problèmes d'égalité des sexes.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, DOMP, OIT, HCDH, PNUD, HCR, PAM</b>	Dispenser une formation aux fonctionnaires du Siège et à ceux qui se trouvent sur le terrain, et offrir des instruments pratiques afin d'intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans les activités de prévention des conflits.	Renforcement des capacités en matière de prévention.	En cours
<b>UNSSC</b>	Faire en sorte que les ateliers de formation aux procédures d'alerte rapide et à la prévention des conflits tiennent compte des problèmes de parité des sexes.	Renforcement des capacités.	En cours

## B. Rétablissement et consolidation de la paix

B.1 Élaborer des stratégies, notamment des stratégies de formation et de renforcement des capacités, qui permettent d'assurer la pleine participation des femmes à tous les stades du processus de paix, notamment aux négociations et à la mise en œuvre des accords de paix, à l'élaboration et à la négociation de constitutions ainsi qu'à la mise au point de stratégies de réinstallation et de reconstruction.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, OSAGI, UNIFEM</b>	Œuvrer en faveur de la participation des femmes aux négociations de paix.	Appui politique en faveur d'une participation accrue des femmes.	En cours
<b>DAP</b>	Élaborer à l'échelon du Département un plan d'action en faveur des femmes qui permette d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux activités suivantes : prévention des conflits et rétablissement et consolidation de la paix.	Élaboration et mise en œuvre d'un plan d'action soucieux d'équité entre les sexes.	En cours
<b>DAP, DOMP, HCDH, HCR, FNUAP</b>	Renforcer et développer la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix ainsi qu'aux négociations et aux élections; mieux les préparer à assumer ce rôle en améliorant leurs compétences dans les domaines suivants : mobilisation des pouvoirs publics, lancement de campagnes de promotion, expression orale, médiation et négociation.	Participation accrue des femmes à tous les processus politiques.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>CESAP</b>	Promouvoir à l'échelle tant régionale que nationale, les formes de gouvernance soucieuses d'équité entre les sexes dans les pays aux prises avec un conflit ou qui s'en relèvent grâce à l'élaboration et à la mise en oeuvre d'un programme directeur stratégique.	Réduction des inégalités entre les sexes et développement plus ouvert sur le plan social.	En cours
<b>INSTRAW</b>	Exécuter un projet portant sur des plans d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.	Établissement de directives et organisation d'ateliers portant sur l'élaboration à l'échelle des pays et des organisations de plans d'action en faveur des femmes, de la paix et de la sécurité.	En cours
<b>UNESCO</b>	Élaborer un plan d'action pour la région des Grands Lacs en Afrique, afin de recenser les besoins stratégiques des femmes en matière d'égalité, en consultation avec les représentants des ministères gouvernementaux, des milieux universitaires et des groupes de femmes, et créer à l'échelle des régions comme des sous-régions des centres de recherches sur les femmes.	Élaboration d'un plan d'action et création de centres de recherche sur les femmes.	Jusqu'à fin 2007
<b>HCR</b>	Élaborer des stratégies de communication (directives, brochures, affiches, supports audiovisuels, etc.) pour souligner l'importance de la participation des femmes aux opérations de maintien de la paix; concevoir et tester des manuels de formation sur le renforcement des capacités des femmes; promouvoir et faciliter la participation des femmes et des filles à la négociation d'accords de paix.	Amélioration des stratégies de communication et renforcement des capacités.	2005-2006
<b>UNIFEM</b>	Faire en sorte que les femmes jouent un rôle de premier plan dans les processus de paix et de transition et encourager leur participation en appuyant la création de réseaux d'organisations de femmes, en aidant les femmes de camps opposés à dialoguer et à collaborer, et en élaborant des directives visant à encourager la participation des femmes aux processus de paix.	Participation des femmes aux activités de rétablissement de la paix et aux négociations de paix à titre aussi bien officieux, qu'officiel. Appui fourni à la mise en oeuvre à l'échelle nationale des plans d'application de la résolution 1325 (2000), à l'amélioration de la qualité des rapports	2006-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	Continuer d'encourager l'élaboration de plans nationaux d'action pour l'application de la résolution 1325 (2000), l'amélioration de la qualité des rapports soumis conformément à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et le respect des engagements relatifs au Programme d'action de Beijing.	soumis en application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes ainsi qu'à l'exécution de plans nationaux d'action dans certains pays.	
<b>PAM</b>	Poursuivre la politique du PAM qui consiste à consacrer au moins 70 % de ses activités de formation assorties d'une aide alimentaire aux femmes et aux adolescentes; veiller à ce que les femmes participent à la gestion des ressources matérielles créées au titre des programmes nourriture contre travail.	Développement du capital féminin; valorisation du travail des femmes et accroissement de leur productivité à l'échelon local; amélioration de l'accès des femmes au capital, à l'emploi et aux ressources productives.	En cours

B.2 Veiller à ce que les missions du Conseil de sécurité tiennent compte des problèmes d'égalité des sexes et des droits des femmes et des enfants, par le biais notamment de consultations avec les groupes locaux et internationaux de femmes. Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux programmes de visite du Conseil de sécurité et inclure des spécialistes de la parité des sexes dans les équipes.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, DOMP, HCDH, OIT, OSAGI, UNIFEM</b>	Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux mandats des missions d'évaluation et d'enquête du Conseil de sécurité; inclure des informations relatives à la situation des femmes et des filles dans les pays et régions concernés, dans les notes de synthèse et les profils de pays qui sont communiqués au Conseil de sécurité; faciliter les rencontres entre les missions du Conseil de sécurité, les organisations non gouvernementales et les groupes de femmes; encourager l'inclusion d'un conseiller pour les questions de parité des sexes dans les missions du Conseil de sécurité.	Élaboration de mandats, de notes de synthèse, d'aide-mémoires et de directives tenant compte des problèmes de parité des sexes; inclusions de considérations de parité dans les rapports et recommandations. Mise à jour des profils de pays affichés sur le portail de l'UNIFEM < <a href="http://www.womenwarpeace.org">www.womenwarpeace.org</a> >.	Différent pour chaque mission

B.3 Veiller à ce que les problèmes d'égalité des sexes, et en particulier les besoins et priorités propres aux femmes et aux filles, soient pris en considération lors de la négociation et de l'application des accords de paix.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, OSAGI, UNIFEM</b>	Encourager l'évaluation des besoins propres à chaque sexe, et notamment des besoins financiers, durant la période précédant les négociations d'accords de paix; plaider en faveur d'une forte représentation des femmes dans les délégations et de l'inclusion de dispositions soucieuses d'équité entre les sexes de manière à assurer une participation effective des femmes aux mécanismes de transition et d'après conflit, notamment aux accords de partage du pouvoir.	Rassemblement d'informations sexospécifiques dont il sera tenu compte lors des négociations et des campagnes de sensibilisation.	Différent pour chaque processus de paix
<b>DAP</b>	Encourager et appuyer l'inclusion dans les accords de paix de dispositions spécifiques sur la sécurité des femmes aux plans politique, social et économique; consulter les groupes de femmes et les organisations de la société civile à l'échelon local lors de la planification des efforts de reconstruction après un conflit.	Accords de paix respectueux des droits des femmes et projets tenant compte des sexospécificités.	En cours
<b>DOMP</b>	Maintenir des contacts réguliers entre les groupes de femmes et les principaux responsables de la mission pour la négociation et la mise en oeuvre des accords de paix.	Retours d'informations périodiques en provenance de groupes de femmes.	En cours
<b>OIT, HCDH</b>	Élaborer des stratégies de négociation et des accords de paix qui tiennent compte des sexospécificités et intégrer une analyse des problèmes de parité des sexes à tous les aspects de ces accords, encourager l'adoption d'une approche soucieuse d'équité entre les sexes et œuvrer en faveur de la mise en commun des données d'expérience et des enseignements tirés.	Prise en compte des besoins spécifiques des femmes dans les pourparlers de paix.	En cours

B.4 Appuyer les initiatives de paix et les processus de règlement des conflits locaux lancés par des femmes.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP</b>	Allouer des ressources financières et fournir un appui logistique au renforcement des capacités; faciliter les rencontres entre les groupes de femmes et les participants officiels aux négociations.	Appui financier et logistique, participation accrue des femmes à l'échelle locale.	En cours
<b>DOMP, FIDA, OIT, PNUD, FNUAP, ONU-Habitat, HCR, UNIFEM et UNITAR</b>	Créer des partenariats avec les organisations locales de femmes et aider ces organisations; montrer la contribution qu'elles peuvent apporter au processus de règlement des conflits et familiariser les collectivités avec les méthodes de règlement des conflits; concevoir des modules de formation au rétablissement de la paix et former des représentantes d'organisations de femmes.	Recensement des méthodes et des pratiques optimales des organisations de femmes, formation d'organisations non gouvernementales et constitution de réseaux.	2005-2007

B.5 Dispenser systématiquement à tout le personnel participant aux efforts de rétablissement et de consolidation de la paix une formation aux questions de parité des sexes.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DPA, DOMP, PNUD, UNESCO, HCR, UNICEF, PAM</b>	Sensibiliser le public aux problèmes de parité des sexes; dispenser au personnel civil, aux effectifs militaires et de police civile ainsi qu'au personnel humanitaire qui travaillent au Siège ou sur le terrain, une formation aux méthodes qui permettraient d'intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes aux activités de rétablissement et de consolidation de la paix; dispenser à des cadres de sexe féminin une formation à la couverture des élections et à d'autres activités visant à améliorer les normes du journalisme.	Préparation d'ateliers ou de modules de formation tenant compte des sexospécificités; sensibilisation accrue aux problèmes des femmes, et amélioration et renforcement des capacités du personnel.	En cours

## C. Opérations de maintien de la paix

C.1 Mettre au point une politique et des outils opérationnels en vue de faciliter l'intégration des questions de parité entre les sexes dans tous les domaines thématiques et fonctionnels des opérations de maintien de la paix.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP</b>	Élaborer et appliquer une déclaration de principe sur la parité des sexes, une politique d'ensemble à cet égard et un plan d'action sur l'intégration des questions de parité entre les sexes à l'échelle du Département, comportant des objectifs, des activités, des indicateurs et des calendriers pour chaque domaine fonctionnel. Mettre au point des outils de formation et des directives à cet égard.	Déclaration de principe et plan d'action de caractère général, outils de formation.	2005
<b>DOMP, ONUSIDA, FNUAP</b>	Collaborer à l'élaboration et à l'application d'une politique de lutte contre le VIH/sida qui tienne compte du principe d'égalité des sexes dans les domaines suivants : formation, code de conduite, dépistage du VIH, coopération entre les secteurs civil et militaire, information sur les ressources et documentation sur les pratiques optimales; intégrer une politique de lutte contre le VIH/sida au Département des opérations de maintien de la paix et renforcer les moyens de lutte contre le VIH/sida dans les opérations de maintien de la paix (y compris dans les missions à venir).	Élaboration d'une politique de lutte contre le VIH/sida tenant compte du principe d'égalité des sexes et capacités accrues du personnel à cet égard.	2005-2007
<b>HCDH</b>	Mettre en commun les données d'expérience et les enseignements tirés entre les spécialistes de la parité entre les sexes, les coordonnateurs des questions liées aux droits de l'homme, le personnel affecté aux composantes parité entre les sexes des missions de paix, les bureaux extérieurs et le Siège.	Mise en commun des enseignements tirés et des données d'expérience.	En cours
<b>OSAGI</b>	Encourager l'élaboration d'une politique visant à intégrer les questions de parité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix.	Appui à l'élaboration d'une politique.	2005-2007

C.2 Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les mandats de toutes les missions de maintien de la paix.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP</b>	Faire appel à des spécialistes des questions de parité entre les sexes lors de la planification et des évaluations préalables à l'attribution des mandats (au niveau du Siège et des missions) et veiller à ce que les problèmes propres aux hommes et aux femmes continuent d'être systématiquement pris en considération dans tous les nouveaux mandats des opérations de maintien de la paix.	Inclusion des questions de parité des sexes dans les mandats des opérations de maintien de la paix.	Chaque fois qu'une mission est créée
<b>OSAGI, UNIFEM</b>	Tenir compte des questions de parité entre les sexes dans les missions d'évaluation des besoins et les cellules de missions intégrées.	Prise en compte des questions de parité entre les sexes dans les missions d'évaluation et les cellules de missions intégrées.	2005-2007

C.3 Intégrer une composante parité entre les sexes dans toutes les opérations sur le terrain en leur dotant des ressources nécessaires et en leur dispensant des normes d'orientation sur les rôles et les fonctions qui leur sont assignées, afin qu'elles puissent s'acquitter efficacement de leurs mandats.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP</b>	Prévoir des conseillers et des services à plein temps pour la parité des sexes dans les opérations de maintien de la paix; élaborer des normes d'orientation concernant la structure, les dimensions et les filières hiérarchiques de ces services; renforcer l'application de la résolution 1325 (2000) dans les opérations de maintien de la paix ne disposant pas de conseillers à plein temps; établir des indicateurs en vue d'évaluer les incidences de la prise en compte des questions de parité entre les sexes sur les activités des missions; créer des équipes spéciales pour la parité des sexes en faisant appel au personnel des services et secteurs concernés dans les zones de mission.	Création de services et de postes de conseillers à plein temps en matière de parité des sexes dans la plupart des missions, directives concrètes concernant le rôle et les fonctions de ces services, plans de travail normalisés à l'intention des conseillers pour la parité des sexes.	2005-2007
<b>HCDH</b>	Nommer des coordonnateurs des questions de parité entre les sexes dans tous les bureaux extérieurs et dans les composantes	Nomination de coordonnateurs des questions de parité entre les sexes dans tous les bureaux	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	droits de l'homme des opérations de maintien de la paix.	extérieurs et dans les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix.	
<b>OSAGI</b>	Préconiser la mise en place de composantes parité des sexes dotées des ressources nécessaires dans toutes les opérations de maintien de la paix.	Mise en place de composantes parité des sexes dotées des ressources nécessaires.	2005-2007

C.4 Organiser systématiquement des activités de formation en matière d'équité entre les sexes à l'intention de toutes les catégories et niveaux de personnel des opérations de maintien de la paix, harmoniser et développer la gamme de matériels et de documents génériques et spécialisés portant sur la parité entre les sexes et les droits des femmes, notamment la sensibilisation au problème du VIH/sida, disponibles dans le cadre de la formation avant le déploiement et au cours de la mission.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DPI</b>	Former du personnel sur le terrain afin qu'il puisse intervenir rapidement pour diffuser des informations ayant trait au maintien de la paix, y compris sur les questions sexospécifiques.	Organisation de cours de formation.	Tous les ans
<b>DAES/DPADM</b>	Organiser des cours de formation au maintien de la paix et à la bonne gouvernance, y compris à la prise en compte des sexospécificités, à l'intention du personnel civil africain affecté à des opérations de maintien de la paix.	Organisation de cours de formation à l'intention des soldats de la paix africains.	2005-2006
<b>DOMP</b>	Poursuivre la révision des modules de formation, notamment des matériels de formation de base et des cours de formation destinés aux cadres moyens et supérieurs; mettre au point une stratégie de formation pour la diffusion des modules de formation; élaborer des éléments de formation en matière d'équité entre les sexes dans le cadre du maintien de la paix aux niveaux thématique et fonctionnel.	Révision des modules de formation et mise au point de nouveaux modules en matière d'équité entre les sexes dans les activités liées au maintien de la paix.	Décembre 2005
<b>HCDH</b>	Mener des enquêtes sur les besoins de formation dans les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix; mettre au point des programmes de formation aux droits de l'homme à	Élaboration d'un programme de formation aux droits de l'homme destiné au personnel militaire des opérations de paix et distribution de ce	Mi-2006



<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	l'intention du personnel militaire, notamment des modules portant sur les droits des femmes, la traite, l'exploitation et les sévices sexuels, et organiser des cours de formation au respect des droits des femmes à l'intention du personnel militaire et de police recruté par l'ONU.	programme aux États Membres et aux missions de maintien de la paix.	
<b>ONUSIDA</b>	Participer à l'élaboration et à la mise en œuvre d'une politique de lutte contre le VIH/sida et au renforcement des capacités des missions de maintien de la paix et des services en uniforme (y compris les futurs soldats de la paix) en matière de lutte contre le VIH/sida, y compris à la définition d'une composante égalité des sexes.  Promouvoir et faciliter une formation aux questions liées à la lutte contre le VIH/sida dans les situations d'urgence et au sein des organisations humanitaires.	Mise en œuvre de directives relatives à la lutte contre le VIH/sida dans les situations d'urgence et matériel de formation disponible en ligne.	En cours
<b>UNICRI</b>	Diffuser un manuel de formation sur la traite des personnes à l'intention des policiers participant à des opérations de maintien de la paix, envisager la mise au point, dans la limite des ressources disponibles, d'un cours de formation à l'intention du personnel international (police et administration de la justice) déployé ou devant être déployé dans des opérations de paix.	Diffusion d'un manuel de formation sur la traite et mise au point d'un cours de formation à cet égard.	2005-2006
<b>UNIFEM</b>	Dispenser une assistance technique et des avis d'experts aux responsables politiques et aux hauts fonctionnaires de l'ONU en vue d'établir un lien entre l'égalité des sexes, les droits de l'homme, la violence et le VIH/sida.  Prêter un appui aux organisations de femmes dans les localités où sont déployés des soldats de la paix en vue d'appeler l'attention sur le VIH/sida et de renforcer les stratégies préventives mises au point à l'échelon local.	Établissement d'une liste des pratiques optimales adoptées par les différents organismes s'agissant des aspects sexospécifiques de la prévention du VIH/sida et de la lutte contre ce fléau.  Sensibilisation au VIH/sida et à la violence contre les femmes par le biais de la Coalition mondiale sur les femmes et le sida.	2006  2006-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	Assurer la promotion et l'organisation de cours de formation portant sur les questions liées à l'égalité des sexes et au VIH/sida dans les situations d'urgence.	Présentation d'informations concernant les aspects sexospécifiques sur le portail Web consacré à l'égalité des sexes et au VIH/sida (<www.genderandais.org>).  Mise au point de directives et de cours de formation portant sur le VIH/sida dans les situations d'urgence.	
<b>FNUAP</b>	Informier et sensibiliser le personnel en uniforme (les soldats de la paix, les armées nationales et les militaires, notamment) concernant les questions liées à la prévention du VIH et des maladies sexuellement transmissibles, le souci d'équité entre les sexes et la violence sexiste.  Collaborer avec UNIFEM et les ONG concernées en vue de mettre au point des matériels de formation portant sur l'égalité des sexes, les droits des femmes et la santé en matière de procréation.	Meilleure information du personnel en uniforme au sujet des questions de santé en matière de procréation; mise au point et diffusion de matériels de formation.	En cours
<b>UNITAR</b>	Distribuer au personnel civil des opérations de maintien de la paix le Programme de formation à l'intention du personnel civil des opérations de maintien de la paix sur les besoins particuliers des femmes et des enfants en situation de conflit.	Séminaires de formation et séances d'information spéciales organisés dans le cadre des opérations de paix.	En cours

C.5 Élaborer et tenir à jour une base de données sur l'apprentissage, la recherche et les pratiques optimales afin d'intégrer les questions de parité entre les sexes dans les opérations de maintien de la paix.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DPI</b>	Mettre au point des matériels d'information sur les opérations de maintien de la paix des Nations Unies qui tiennent compte du souci d'équité entre les sexes, assurer par exemple la mise à jour en 2006-2007 de la brochure intitulée « Frequently Asked Questions on Peacekeeping », en donnant la priorité aux femmes soldats affectées au maintien de la paix dans le choix de photos présentées sur le site Web et lors	Couverture médiatique, activités d'information par le biais des centres d'information de l'ONU et de programmes radiophoniques; publications, notamment : <i>FACES</i> , <i>Africa Renewal</i> et <i>Chronique de l'ONU</i> .	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	d'expositions, en invitant les médias à assurer la couverture du débat annuel du Conseil de sécurité consacré aux femmes et à la paix et en préparant une note d'information, assortie de statistiques, sur les femmes, la paix et la sécurité.		
<b>DOMP</b>	Faire le point sur les pratiques optimales se rapportant à certains domaines thématiques et fonctionnels; évaluations basées sur les secteurs géographiques et ateliers consacrés aux pratiques optimales; constituer un réseau électronique d'apprentissage et de mise en commun de l'information entre les conseillers pour l'égalité des sexes.	Documents et activités de recherche sur les pratiques optimales, réseau de partage de l'information.	Automne 2005
<b>OIT</b>	Promouvoir, par le biais du site Web de l'OIT intitulé « L'outil pour l'égalité des genres », la mise au point de documents et d'activités portant sur la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans les situations de crise ou consécutives à une crise, et des matériels tenant compte du souci d'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix, le terme « crise » étant utilisé comme mot clef pour la recherche.	Informations pertinentes de l'OIT sur les questions liées aux crises mises à la disposition des usagers du site Web de l'OIT intitulé « L'outil pour l'égalité des genres ».	En cours
<b>HCR, ONUSIDA, FNUAP</b>	Récapituler les enseignements tirés de l'expérience et intégrer les questions liées à l'égalité des sexes dans les opérations de maintien de la paix; élaborer des documents portant sur le VIH/sida, la violence sexiste et d'autres problèmes critiques.	Mise en commun des pratiques optimales et des enseignements tirés de l'expérience.	En cours
<b>OSAGI</b>	Mettre à jour l'inventaire en ligne des documents de l'ONU sur les femmes, la paix et la sécurité.	Mise à jour de l'inventaire des documents.	2005

## D. Action humanitaire

D.1 Élaborer, exécuter et évaluer des politiques et des stratégies visant à intégrer les questions de parité entre les sexes dans tous les programmes d'assistance humanitaire.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>IASC</b>	Élaborer des politiques humanitaires communes, recenser les lacunes rencontrées lors des interventions et y remédier, et plaider en faveur de l'application effective des principes humanitaires.	Élaboration de politiques communes.	En cours
<b>FAO</b>	Exécuter le Plan d'action 2002-2007 Parité hommes-femmes et développement en veillant à ce que les femmes puissent avoir accès à des aliments sains, nutritifs et en quantité suffisante, et en assurant le contrôle et la gestion des ressources naturelles et des services d'aide agricole; prévoir un processus de prise de décisions et d'élaboration des politiques à tous les niveaux dans les secteurs agricole et rural et créer des débouchés agricoles dans les zones rurales.	Exécution du Plan d'action 2002-2007 Parité hommes-femmes et développement; fourniture d'une quantité suffisante d'aliments sains et nutritifs aux femmes se trouvant dans des situations d'urgence.	En cours
<b>OCHA</b>	Exécuter la politique du Bureau relative à l'égalité entre hommes et femmes et son plan d'action visant à intégrer les questions de parité entre les sexes dans quatre domaines d'activité : coordination, gestion de l'information, sensibilisation et orientations.	Exécution de la politique et du plan d'action sur la parité entre les sexes.	En cours
<b>FNUAP</b>	Examiner les questions liées à la santé en matière de procréation et lutter contre la violence sexiste durant les conflits armés; appuyer l'exécution de projets d'aide d'urgence concernant la santé en matière de procréation et promouvoir la santé en matière de procréation et les droits fondamentaux des femmes et des filles dans les situations d'urgence.	Sensibilisation accrue à la santé en matière de procréation dans les situations d'urgence et prestation d'un appui à des projets dans plus de 30 pays.	En cours
<b>HCR</b>	Mettre en œuvre la stratégie visant à prendre en compte l'âge, le sexe et la diversité au niveau de chaque pays et mener systématiquement des enquêtes participatives auprès des groupes de réfugiés comprenant des femmes, des filles, des hommes et des garçons.	Meilleure compréhension des problèmes des réfugiés; ateliers de planification et activités de suivi et d'évaluation faisant appel à la participation des bénéficiaires; activités d'information	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>UNICEF</b>	<p>Appliquer la politique relative à l'égalité entre hommes et femmes et à l'autonomisation des femmes et des filles.</p> <p>Appeler l'attention sur les questions de parité entre les sexes et promouvoir la sensibilisation à cet égard aux niveaux national et local par le biais d'un réseau de coordonnateurs des questions de parité entre les sexes dans les bureaux régionaux et nationaux.</p>	<p>intégrées dans les opérations et la programmation.</p> <p>Capacité accrue d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les domaines d'activité, dans le cadre des programmes financés par l'UNICEF.</p>	2005-2007
<b>UNRWA</b>	Mener à terme son étude sur l'intégration des questions de parité entre les sexes, élaborer un projet de politique relative à la parité entre les sexes et recueillir des données sur les besoins des réfugiés en tenant compte des différences entre les sexes.	Établissement de l'étude sur l'intégration des questions de parité entre les sexes, rédaction de la politique relative à la parité entre les sexes et amélioration de la collecte de données.	2005-2007
<b>PAM</b>	Mettre en œuvre sa politique concernant la problématique hommes-femmes pour 2003-2007 en définissant huit engagements renforcés en faveur des femmes afin d'assurer la sécurité alimentaire et en intégrant les questions de parité entre les sexes dans les activités financées par le PAM, dans les programmes de sécurité alimentaire mis en œuvre par le PAM et ses partenaires, et dans les programmes d'appui aux opérations de maintien de la paix des Nations Unies.	Application de la politique concernant la problématique hommes-femmes.	En cours

D.2 Veiller à ce que les réfugiés, les femmes déplacées et les organisations de femmes participent à l'élaboration, à la gestion, à l'exécution et à l'évaluation des programmes d'assistance humanitaire.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>FAO, OIT</b>	Élaborer et exécuter des programmes destinés à créer des sources de revenus; affecter des spécialistes techniques de l'OIT à l'élaboration de programmes visant à offrir aux femmes réfugiées ou déplacées et aux localités d'accueil des débouchés dans les domaines suivants : finances sociales, développement des petites et	Formation et autres formes d'appui aux activités destinées à créer des sources de revenus.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	moyennes entreprises et des coopératives, développement économique local, formation spécialisée et activités à fort coefficient de main-d'œuvre.		
<b>HCDH</b>	S'employer, par le biais des institutions nationales de défense des droits de l'homme, à plaider en faveur de la protection et de la promotion des droits des femmes réfugiées et déplacées.	Capacité améliorée des pays à assurer la protection des droits des femmes.	En cours
<b>OCHA, FNUAP, HCR</b>	Donner suite aux engagements pris en faveur des femmes réfugiées, associer les femmes aux décisions et aux initiatives prises en matière de programmation, recourir à des enquêtes participatives prenant en compte l'âge, le sexe et la diversité; promouvoir l'adoption d'une stratégie locale dans laquelle les réfugiés jouent un rôle de premier plan.	Autonomisation accrue des femmes dans la gestion des camps; adoption de procédures opérationnelles permanentes au niveau national.	En cours
<b>ONU-Habitat</b>	Adopter des approches tenant compte du principe d'équité entre les sexes pour ce qui est de l'aide au logement destinée aux personnes déplacées.	Projets et programmes d'aide au logement tenant compte du principe d'équité entre les sexes.	En cours
<b>HCR</b>	Examiner, en consultation avec des femmes réfugiées et déplacées, les problèmes liés à la protection et les priorités fixées à cet égard en vue de promouvoir leur participation effective aux activités de programmation.	Réalisation d'études en consultation avec des personnes réfugiées et déplacées et participation accrue des femmes aux activités de programmation.	En cours
<b>UNRWA</b>	Former les responsables des centres de femmes et d'autres organisations locales à la gestion de programmes, à la conduite d'enquêtes participatives et à l'utilisation d'outils d'évaluation; informer les femmes et leur offrir de nouvelles possibilités de formation; apporter un appui aux organisations de femmes.	Organisation de cours de formation destinés aux responsables des centres de femmes et accroissement de la participation des femmes dans les camps.	En cours
<b>PAM</b>	Mettre en œuvre sa politique concernant la problématique hommes-femmes pour 2003-2007, qui recommande d'assurer la représentation des femmes sur un pied d'égalité au sein des comités chargés de la distribution des aliments et d'autres organes locaux participant à l'exécution de programmes; consulter les femmes lors de l'établissement de centres de distribution	Représentation accrue des femmes au sein des organes participant à l'exécution de programmes.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	alimentaire en vue de faciliter la collecte des vivres et d'éviter des déplacements contraignants et périlleux pour se rendre à ces centres.		

D.3 Organiser systématiquement des activités de formation à la prise en compte des questions de parité entre les sexes à l'intention de toutes les catégories de personnel humanitaire.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>FAO</b>	Informar le personnel humanitaire et les organismes partenaires participant à l'exécution de programmes et de projets d'aide d'urgence et de relèvement, et renforcer leur capacité d'analyse des sexospécificités et de recours à des approches participatives.	Organisation de séminaires et d'ateliers de formation portant sur l'analyse socioéconomique et l'étude des sexospécificités.	En cours
<b>TPIY/TPIR</b>	Former les enquêteurs locaux aux questions de parité entre les sexes et organiser des stages de formation sur les traumatismes, les femmes victimes de sévices et la protection des témoins au titre d'un service offert aux organismes d'aide humanitaire dans l'ex-Yougoslavie et au Rwanda.	Formation d'enquêteurs sur le terrain.	2006
<b>OCHA</b>	Intégrer la politique du Bureau relative à l'égalité entre hommes et femmes dans toutes les activités de formation, notamment dans le cadre du programme de formation à la coordination des secours, de la protection des civils, des ateliers consacrés à la procédure d'appel global et des programmes de formation à l'évaluation et la coordination en cas de catastrophe.	Prise en compte des questions ayant trait à l'égalité entre hommes et femmes dans les programmes de formation.	2006-2007
<b>HCDH</b>	Formuler des recommandations sur les cours de formation organisés par les institutions spécialisées de l'ONU concernant l'égalité des sexes, les droits des femmes et la prévention de l'exploitation et des sévices sexuels dans les opérations humanitaires.	Recommandations concernant les cours de formation.	En cours
<b>FNUAP</b>	Proposer à tous les représentants dans les pays un cours de formation générale consacré aux questions humanitaires, l'accent étant mis sur la sensibilisation aux questions de parité entre les sexes.	Sensibilisation des représentants dans les pays aux questions de parité entre les sexes.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCR</b>	Organiser des ateliers à l'intention du personnel et réaliser des enquêtes participatives en prenant en compte l'âge, le sexe et la diversité.	Organisation d'ateliers de formation et réalisation d'enquêtes.	2005-2007
<b>UNRWA</b>	<p>Sensibiliser aux questions de parité entre les sexes avec l'aide d'experts consultants et organiser des séminaires et des ateliers de formation consacrés à ces questions.</p> <p>Organiser des cours de formation en matière de parité entre les sexes à l'intention du personnel des services sociaux et des bénévoles d'organisations locales.</p> <p>Constituer un groupe d'instructeurs spécialisés dans les questions de parité entre les sexes au sein du Département des secours et des services sociaux.</p>	Formation des cadres de haut niveau aux questions de parité entre les sexes, sensibilisation accrue du personnel local aux questions de parité entre les sexes, constitution d'un noyau d'instructeurs spécialisés dans les questions de parité entre les sexes.	2005-2006
<b>PAM</b>	Donner suite à ses Engagements renforcés en faveur des femmes et à l'Initiative de formation et d'apprentissage dans le cadre d'ateliers de formation de formateurs, d'ateliers nationaux, d'ateliers techniques régionaux et d'autres activités de formation organisées au niveau du bureau de pays; intégrer les questions de parité entre les sexes dans d'autres programmes de formation et stages de formation continue organisés par les entreprises.	Organisation d'ateliers de formation de formateurs, d'ateliers nationaux, d'ateliers techniques régionaux.	2005-2006
<b>OMS</b>	Intégrer une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans les réunions d'initiation à l'action sanitaire en cas de crise.	Prise en compte des questions de parité entre les sexes dans les réunions d'information sur l'action sanitaire en cas de crise.	



D.4 Intégrer les questions de parité entre les sexes dans les outils opérationnels existants, les directives et les manuels, et élaborer de nouvelles directives à cet égard, des outils et d'autres documents d'information en vue de faciliter la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans tous les domaines de l'action humanitaire.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>IASC Équipe spéciale sur la parité des sexes et l'assistance humanitaire</b>	Élaborer un manuel portant sur la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans le cadre de l'action humanitaire menée dans les situations d'urgence complexes et en cas de catastrophes naturelles.	Élaboration et diffusion d'un manuel et d'un cédérom consacrés aux documents d'information sur les questions de parité entre les sexes.	2005-2006
<b>FAO et PAM</b>	Mettre en œuvre une stratégie de prise en compte des questions de parité entre les sexes dans les directives opérationnelles et les politiques sectorielles en publiant le Programme d'analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, les directives relatives aux situations d'urgence et aux programmes de relèvement, les directives pour la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans le Projet d'analyse et de cartographie de la vulnérabilité, les directives relatives à l'évaluation des besoins dans les situations d'urgence et le manuel d'orientation concernant les programmes (en ligne).	Mise au point de directives pour la prise en compte des questions de parité entre les sexes dans tous les aspects des projets de sécurité alimentaire mis en œuvre dans le cadre des opérations humanitaires.	2005
<b>HCR</b>	Actualiser sa politique d'égalité entre hommes et femmes, notamment les directives relatives à la protection des femmes réfugiées et le manuel de développement local; publier le manuel sur l'atelier consacré aux enquêtes participatives et aux facilitateurs.	Révision et mise à jour des outils et des méthodes.	2005-2006
<b>UNICEF</b>	Développer et actualiser les directives et les matériels de formation utilisés en vue de renforcer la capacité d'intégration d'une démarche soucieuse d'équité entre les sexes dans tous les domaines d'activité, sur lesquels portent les programmes financés par l'UNICEF, y compris dans les situations d'urgence.  Mettre au point d'autres outils opérationnels, directives et manuels sur la parité entre les sexes et veiller à ce que	Disponibilité d'outils opérationnels destinés à intégrer une démarche prenant en compte l'âge et le souci d'équité entre les sexes.	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	tous les enfants et les femmes jouissent pleinement et sur un pied d'égalité des droits de l'homme énoncés dans les instruments internationaux.		
<b>UNIFEM</b>	Encourager l'adoption de mécanismes d'intervention humanitaire d'urgence, tels que les procédures d'appel global et les appels humanitaires d'urgence, en tenant à jour une base de données mondiale sur les spécialistes des questions de parité entre les sexes disponibles pour un déploiement rapide dans des situations d'urgence et en élaborant des directives pour la prise en compte des questions de parité entre les sexes.	Base de données mondiale sur les experts et les directives à l'appui de la prise en compte des questions de parité entre les sexes.	2005-2006
<b>UNRWA</b>	Réviser les instructions relatives aux secours et aux services sociaux, les critères d'éligibilité pour bénéficier d'une aide, les directives et les manuels, dans une optique axée sur la parité des sexes.	Pratiques soucieuses d'équité entre les sexes dans les opérations de secours et les services sociaux, et critères d'éligibilité.	2005-2006

## **E. Reconstruction et relèvement après les conflits**

E.1 Élaborer, mettre en œuvre et évaluer des politiques et stratégies d'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes de reconstruction et de relèvement après les conflits

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, DOMP</b>	Intégrer l'analyse différenciée par sexe, avec l'aide de conseillers et de représentants des femmes, dans la planification des programmes et projets de relèvement après les conflits; encourager les donateurs à apporter leur concours à des projets de reconstruction qui intéressent particulièrement les femmes.	Élaboration de programmes soucieux de l'égalité des sexes et augmentation de l'apport des donateurs.	En cours
<b>FAO FIDA</b>	Évaluer les capacités actuelles et les dispositions prises en faveur des femmes, du développement et de l'intégration de l'égalité des sexes, conformément au Plan d'action sur les sexospécificités.	Recensement des lacunes et des difficultés.	2006-2007
<b>TPIR</b>	Élaborer et mettre en œuvre des politiques et stratégies de renforcement des capacités en matière de réinsertion sociale qui visent à l'intégration à long terme dans les	Ateliers et colloques.	2006-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	mécanismes nationaux de réinsertion des témoins et des victimes qui ont comparu devant le TPIR.		
<b>OIT</b>	Mieux intégrer l'égalité des sexes dans les interventions en situation de crise, en réalisant une étude ventilée par sexe de son programme axé sur la réponse aux crises et la reconstruction, suivi d'un état des lieux de la mise en œuvre de ses recommandations; et énoncer des directives pour évaluer les réactions en cas de crise qui tiennent compte des sexospécificités.	Suivi de l'étude ventilée par sexe menée en 2001; guide de l'évaluation des interventions dans les situations de crise.	2005-2006
<b>PNUD</b>	Réaliser des analyses différenciées par sexe et renforcer la mise en œuvre de l'intégration de l'égalité des sexes dans la prévention des conflits et le relèvement, y compris une étude sexospécifique des activités d'assistance technique menée par le Bureau de la prévention des crises et du relèvement; organiser des formations sur le thème de l'égalité des sexes dans tous les services techniques de prévention des crises et de relèvement du PNUD, et mettre en œuvre le Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes dans les activités de prévention des crises et de relèvement pour 2006-2007.	Augmentation des capacités de programmation respectueuse de l'égalité des sexes dans le domaine de la prévention des crises et du relèvement; meilleure mise en œuvre du Plan d'action.	2005-2007
<b>UNESCO FAO</b>	Favoriser la recherche sur les corrélations en matière d'orientations et l'intégration de l'égalité des sexes dans les politiques et les projets dans le cadre de la reconstruction après les conflits.	Réunions d'information à l'intention des décideurs et de ceux qui font l'opinion.	2006-2007
<b>ONU-Habitat</b>	Assurer l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les programmes de reconstruction et de relèvement après les conflits et dans l'amélioration de l'habitat dans les zones sortant de conflits, et recueillir des données ventilées par sexe dans les villes et les centres urbains.	Prise en compte de l'égalité des sexes dans la programmation, respect de la parité dans les projets d'amélioration et production de données ventilées par sexe.	En cours
<b>HCR</b>	Mettre sur pied une stratégie pour intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les actions du HCR au lendemain des conflits, notamment en ce qui concerne la réinsertion, la consolidation de la paix et la coexistence.	Élaboration d'une stratégie pour l'intégration de l'égalité des sexes.	2005 – première moitié de 2006

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>UNIFEM FNUAP</b>	Promouvoir dans les pays qui sortent d'un conflit des stratégies qui favorisent l'égalité des sexes dans le contexte de la reconstruction, en évaluant les besoins et en mettant en place des mécanismes de transition.	Intégrer l'évaluation des besoins et l'affectation des ressources dans la reconstruction après les conflits.	2005-2007
<b>PAM</b>	Intégrer l'égalité des sexes dans les activités de programmation bénéficiant d'un soutien du PAM, non seulement en passant par les projets propres au PAM mais aussi en mobilisant les homologues et les partenaires au sein de l'État pour les aider à mieux intégrer la parité dans leurs programmes de sécurité alimentaire.	Intégration de la parité dans les programmes de sécurité alimentaire.	En cours
<b>Banque mondiale</b>	Grâce à sa Politique opérationnelle sur la coopération aux fins du développement des pays en conflit de 2001 (politique opérationnelle 2.30), apporter un soutien aux États qui sortent d'une guerre pour permettre leur relèvement économique et social et leur développement durable, en s'intéressant particulièrement aux besoins des sinistrés qui se trouvent dans une situation très précaire en raison de leur sexe, de leur âge ou d'un handicap.		En cours

E.2. Mettre en place des activités axées sur les contraintes précises qui pèsent sur les femmes et les filles, notamment les veuves, les chefs de famille, les réfugiées et les déplacées, dans les situations d'après conflit (accès insuffisant à la terre, aux droits fonciers et aux moyens économiques, par exemple).

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP</b>	Recenser et évaluer les besoins des groupes et des ONG de femmes en vue de la reconstruction, organiser des formations pertinentes au renforcement des capacités et préconiser l'adoption d'une législation adaptée en matière de droits fondamentaux, notamment en ce qui concerne les droits des femmes.	Évaluation des besoins et sensibilisation au renforcement des capacités.	En cours
<b>CEE, FAO, UNIFEM</b>	Améliorer la ventilation des données et statistiques par sexe sur une base infrarégionale et favoriser l'échange des pratiques exemplaires et la concertation sur les actions à conduire pour donner aux femmes la maîtrise de leurs moyens économiques afin qu'elles puissent avoir un	Renforcement des capacités régionales et création d'un groupe thématique infrarégional sur l'égalité des sexes et l'économie; création de centres d'accueil pour les femmes.	2005-2007

Entité	Stratégies et mesures	Principaux résultats	Calendrier
	travail indépendant ou créer une entreprise, aider les centres d'accueil des femmes à améliorer les stratégies relatives aux moyens d'existence et élargir l'accès des femmes aux services nationaux et humanitaires.		
<b>CESAO</b>	Définir et réaliser des projets qui visent à favoriser la promotion économique des femmes, notamment des veuves et des chefs de famille, et renforcer les capacités des femmes grâce aux TIC et à la mise sur pied d'un service d'intervention en cas d'urgence et de conflit.	Projets favorisant la promotion des femmes en situation de précarité grâce aux microcrédits, aux TIC et à la production de revenus, et création d'un service d'intervention en cas d'urgence et de conflit.	2005-2006
<b>FIDA</b>	Élaborer des activités ciblées pour l'intégration de l'égalité des sexes, notamment aider à redonner aux femmes rurales les moyens de reprendre une activité agricole grâce à un dispositif de « démarrage ».  Veiller à ce que tous les projets et programmes prévoient la participation des femmes aux instances décisionnelles; aborder la question du régime foncier et de l'aménagement de l'espace.	Projets axés sur les femmes.  Participation des femmes aux instances décisionnelles qui se rattachent aux programmes.	En cours
<b>OIT, HCR, PAM</b>	Lancer des initiatives favorisant la promotion politique et économique des femmes et la création d'entreprise par les femmes; améliorer et augmenter le rôle économique des femmes, améliorer les conditions de vie des femmes, sensibiliser les institutions, les services et les acteurs du marché de l'emploi à l'égalité des sexes et renforcer les capacités de gestion parmi les femmes.	Renforcement des capacités, prise en compte de l'égalité des sexes dans les politiques axées sur le marché au sein des sociétés qui sortent d'un conflit.	En cours
<b>HCDH</b>	Encourager les projets de coopération technique visant à favoriser les droits des femmes dans les situations d'après conflit, surtout les droits de certains groupes féminins, y compris en révisant les textes de loi et en dispensant aux fonctionnaires de police et aux juges une formation relative à l'application des nouveaux textes, s'il y a lieu; et encourager les institutions nationales vouées à la défense des droits de l'homme à assurer la protection et la promotion des droits des femmes.	Soutien aux autorités et amélioration de la condition de la femme.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>UNESCO</b>	Encourager la création d'associations de femmes journalistes et leur mise en réseau, les actions de sensibilisation en faveur de leur sûreté et la création d'agences indépendantes dirigées par des associations féminines; et favoriser le renforcement des capacités des écoles de journalisme.	Soutien aux initiatives menées par les femmes dans le domaine de l'audiovisuel.	2004-2006
<b>ONU-Habitat</b>	Mettre à l'essai un programme d'alphabétisation et d'autonomisation locale qui vise les femmes et les filles; mettre sur pied des groupes d'entraide qui créent une épargne commune et des fonds qui consentent des prêts en vue de la création de microentreprises.  Élaborer des programmes d'amélioration de la réinstallation des déplacés visant principalement à faire participer réellement les femmes chefs de famille aux diverses étapes de la prise de décisions.	Centres d'alphabétisation, formation des femmes aux notions élémentaires de la gestion, de la microentreprise et de l'épargne; accroissement de la participation des femmes aux instances décisionnaires.	2005-2006
<b>Banque mondiale</b>	Financer, au moyen de son Fonds d'aide aux pays sortant d'un conflit, un certain nombre d'initiatives qui intègrent les perspectives sexospécifiques dans les activités de reconstruction matérielle et sociale.	Exemples de projets en cours : microcrédits pour les veuves; promotion politique et socioéconomique des femmes; programme d'autonomisation des femmes chefs de famille; soutien à la prévention des conflits et à la cohésion sociale par l'accompagnement de la petite enfance.	2005-2007

E.3. Favoriser et soutenir la participation pleine et entière des femmes aux consultations et aux processus décisionnels en vue de la conception de cadres pour le relèvement et la gouvernance après les conflits, y compris la réforme constitutionnelle, électorale, judiciaire, législative et dans le domaine de la sécurité.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, OSAGI, PNUD</b>	Produire des matériels didactiques; prôner une participation réelle des femmes aux processus décisionnels et aux élections au lendemain des conflits, en tant qu'électorales et candidates, par des campagnes d'instruction civique; former les femmes pour qu'elles deviennent agentes électorales et candidates; et encourager l'inclusion de quotas pour les femmes, s'il y a lieu, dans les lois électorales.	Distribution de matériels didactiques, tels que des manuels électoraux à l'usage des femmes; révision des lois électorales et amélioration de la participation des femmes; augmentation du nombre d'électorales et de candidates; dossier	2005  Pour chacun des processus de paix.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
		thématique du PNUD sur la parité dans les parlements après les conflits.	
<b>DOMP</b>	Prôner une meilleure intégration des femmes dans les instances consultatives et décisionnelles, notamment pour les textes de loi prévoyant des quotas pour les femmes dans les organismes politiques et administratifs, et suivre de près la participation des femmes aux organes décisionnels.	Augmentation de la participation des femmes aux élections.	En cours
<b>DAES/DAW, CESAO, UNIFEM</b>	Agir avec les organisations féminines et les gouvernements nationaux pour soutenir des réformes constitutionnelles, électorales et législatives après les conflits, et bâtir les capacités institutionnelles des mécanismes nationaux en faveur des femmes dans les pays qui sortent d'un conflit.	Services de conseil pour les ministères (notamment en ce qui concerne la condition féminine et la justice), renforcement des capacités de négociation et soutien à la rédaction de la constitution.	2005-2006
<b>FIDA</b>	Soutenir des organisations de proximité efficaces où les femmes sont représentées et participent aux processus décisionnels.	Participation efficace des femmes à la gestion locale.	En cours
<b>OIT</b>	Intégrer les femmes, dans le cadre du développement économique local, dans les groupes traditionnels locaux responsables des décisions liées aux efforts de reconstruction.	Présence de femmes dans les forums qui réunissent les acteurs locaux.	En cours
<b>INSTRAW</b>	Recherche, formation et mise en commun d'informations sur les questions intéressant les droits des femmes et la réforme du secteur de la sécurité.	Section Web, études et monographies, matériel didactique, série de séminaires virtuels, colloques, directives pratiques.	2005 (sous réserve de la disponibilité des Fonds)
<b>PNUD</b>	Fournir aux fonctionnaires des outils opérationnels pratiques pour intégrer systématiquement l'égalité des sexes dans les activités intéressant la réforme du secteur de la sécurité et mettre en oeuvre les recommandations émanant du Forum sur la parité et la gouvernance en Afrique de 2005 afin de parvenir à l'objectif de 30 % de femmes dans les assemblées nationales fixé par l'Union africaine.	Diffusion d'instruments d'orientation.	2006
<b>PNUD</b>	Adjoindre des experts en matière de parité et de gestion des ressources aux missions d'évaluation, et coopérer avec les administrations concernées à l'élaboration d'une méthodologie pour l'évaluation.	Intégration de perspectives sexospécifiques dans la conception et la réalisation d'évaluations environnementales après les conflits.	2006-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>FNUAP</b>	Élaborer des programmes de formation qui donnent aux femmes les moyens de participer à la consolidation de la paix et à la reconstruction.	Organisation de formations à l'encadrement et à la communication destinées aux femmes.	En cours
<b>ONU-Habitat</b>	Énoncer des directives sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans la planification municipale locale, former les conseillers municipaux, les ONG locales et nationales et les associations locales.	Publication de directives sur l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans la planification municipale locale.	2006
<b>HCR</b>	Recourir à une méthode d'évaluation participative pour que les femmes et les filles déplacées ou rapatriées exercent une influence sur l'élaboration de stratégies et programmes de réinsertion et leur contenu, et affiner les critères de réinsertion sexospécifiques dans des domaines tels que la réforme constitutionnelle et les processus électoraux ainsi que les indicateurs ventilés par sexe.	Stratégies et programmes de réinsertion prenant en compte la condition féminine et rapports périodiques sur l'intégration des critères et indicateurs.	En cours
<b>PAM</b>	Dialoguer avec les gouvernements hôtes et d'autres partenaires et les exhorter à faire en sorte que les conditions socioculturelles, économiques, politiques et juridiques favorisent la promotion des femmes et l'égalité des sexes.	Augmentation de la participation des femmes aux instances qui se rattachent aux programmes.	En cours

E.4. Promouvoir la protection et le respect des droits des femmes et de l'enfant dans toutes les politiques et tous les programmes à l'appui d'une réforme constitutionnelle, judiciaire et législative, y compris les processus vérité et réconciliation et les processus électoraux conformes aux normes internationales.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAES/DAW</b>	Soutenir l'application de la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes dans les pays qui sortent d'un conflit, notamment en effectuant des missions de consultation destinées à sensibiliser les mécanismes nationaux, les ministères responsables et d'autres organismes concernés, comme les commissions des droits de l'homme, ainsi que les ONG, en organisant des ateliers en vue d'établir des rapports nationaux à l'intention du Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes et en effectuant des missions de suivi pour encourager la prise en compte des observations finales formulées après la présentation des rapports au Comité.	Soutien aux mécanismes nationaux voués aux droits des femmes, recours accru à la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et présentation de rapports au Comité pour l'élimination de la discrimination à l'égard des femmes.	2005-2007



<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP, UNESCO, PNUD, UNIFEM</b>	Agir en partenariat avec les équipes de pays de l'ONU à l'intégration du souci de l'égalité dans l'aide à la réorganisation des médias, l'amélioration des normes professionnelles et la promotion de la liberté de la presse.	Professionnalisation des journalistes et soutien accru à la liberté de la presse.	En cours
<b>DAP, DOMP, CESAO, HCDH, OSAGI, FNUAP, PAM</b>	Prôner l'adoption de politiques et programmes respectueux de l'égalité des sexes et des droits de l'homme et encourager des campagnes médiatiques sur ces questions; promouvoir le respect de l'état de droit et renforcer les institutions nationales; encourager les gouvernements à ratifier la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes et son protocole facultatif, et faire rapport au Comité.	Actions de sensibilisation et soutien à l'intégration des droits des femmes dans la réforme de la justice.	En cours
<b>TPIY, TPIR</b>	Apporter un concours aux tribunaux nationaux sur des dossiers précis relatifs aux droits des témoins féminins et aux textes de loi sur la protection des témoins (jurisprudence, formation des procureurs, des avocats et des fonctionnaires de justice, etc.).	Capacités juridiques nationales durables dans les affaires de crimes de guerre.	En cours
<b>OCHA</b>	Intégrer le souci de l'égalité des sexes dans un dispositif de suivi pour la protection des civils et faire rapport au Conseil de sécurité.	Dispositif de suivi soucieux de l'égalité des sexes et présentation de rapports au Conseil de sécurité.	En cours
<b>FNUAP</b>	Utiliser dans la programmation une approche fondée sur les droits de l'homme, en mettant en commun des informations sur ces modalités et en donnant des exemples d'interventions réussies en matière de droits de l'homme.	Mise en commun d'informations et programmation soucieuse des droits des femmes.	En cours
<b>HCR</b>	Diffuser l'Agenda pour la protection (2003), programme d'action destiné à améliorer la protection des réfugiés et des demandeurs d'asile dans le monde entier, qui attire l'attention sur les besoins propres aux réfugiées.	Sensibilisation aux questions relatives à la protection.	En cours
<b>UNICEF</b>	Relayer et amplifier les maillages et les synergies entre la Convention relative aux droits de l'enfant et la Convention sur l'élimination de toutes les formes de discrimination à l'égard des femmes; élaborer, au moyen de l'Initiative de réforme législative, des instruments d'orientation concrets et des outils techniques à la fois pour l'UNICEF et pour ses partenaires dans le domaine de la réforme législative en vue de la promotion des droits des femmes et de l'enfant.	Orientation et outils concrets pour la protection des droits des femmes et de l'enfant.	2005-2006

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>UNIFEM</b>	Apporter un concours technique aux institutions régionales et nationales et renforcer leur capacité à encourager la protection et le respect des droits des femmes; favoriser la promotion des droits des femmes en déployant rapidement des équipes d'évaluation de l'égalité des sexes dans la justice et des spécialistes de cette question.	Soutien aux ministères, notamment à ceux de la condition féminine et de la justice, grâce à la formation, l'instruction civique, au renforcement des capacités et à l'analyse des politiques relatives aux droits des femmes.	En cours

E.5. Prendre en compte les besoins propres aux femmes et aux filles dans tous les programmes de lutte antimines.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines (présidé par le SLAM/DOMP)</b>	Élaborer et diffuser des directives relatives à l'égalité des sexes aux fins des programmes de lutte antimines de l'ONU afin d'aider les décideurs et les personnels des missions à intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les initiatives et les opérations antimines; désigner des coordonnateurs pour les questions concernant l'égalité des sexes dans les programmes de lutte antimines; et suivre l'application des directives.	Élaboration, mise en œuvre et révision, au besoin, des directives relatives à l'égalité des sexes aux fins des programmes de lutte antimines.	2005-2006

E.6. Dispenser une formation systématique au souci de l'égalité des sexes à toutes les catégories de personnel qui œuvrent dans des domaines liés à la reconstruction et au relèvement après les conflits.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP, CESAO, FAO, TPIR, PNUD, PNUE, FNUAP, HCR, UNOPS, PAM</b>	Intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les programmes de formation de base; prévoir à l'intention des personnels des formations systématiques au souci de l'égalité des sexes.	Ateliers et formations (y compris formations en ligne) sur le thème de la promotion de la femme et de l'intégration de l'égalité des sexes.	En cours
<b>OIT</b>	Intégrer l'égalité des sexes dans toutes les formations de l'OIT concernant les interventions d'urgence, ajouter des modules précis sur les interventions d'urgence dans les formations axées sur l'égalité des sexes et intégrer dans un module du cours d'orientation et de formation à l'intégration de l'égalité des sexes de l'OIT les directives de l'OIT concernant l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence.	Intégration du souci de l'égalité des sexes dans toutes les formations aux interventions d'urgence.  Ajout d'un module sur les interventions d'urgence au cours en ligne sur l'égalité des sexes, la pauvreté et l'emploi.	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
		Intégration de directives concernant l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence dans le cours d'orientation et de formation à la prise en compte de l'égalité des sexes.	

E.7. Intégrer les questions de parité dans les outils opérationnels, les directives et les manuels, et/ou en élaborer de nouveaux outils, directives et normes, ou d'autres matériels destinés à faciliter l'intégration de l'égalité des sexes dans tous les domaines de la reconstruction et du relèvement après les conflits

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>CESAO</b>	Élaborer une stratégie pour l'intégration de l'égalité des sexes, tenant compte des dispositions de la résolution 1325 (2000).	Actualisation du manuel relatif à l'intégration de l'égalité des sexes, qui prend en compte les spécificités régionales.	2006
<b>OIT</b>	Élaborer et diffuser très largement des guides pratiques, des manuels ou d'autres matériels sur l'égalité des sexes dans les interventions d'urgence et la reconstruction après les conflits, intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les guides et outils opérationnels.	Guide de la reconstruction à fort coefficient de main-d'œuvre au lendemain des crises.	2005-2006
		Document de travail – sortir de la crise : le facteur égalité des sexes.	2005-2006
		Guide opérationnel présentant une approche commune OIT-Banque mondiale pour le rétablissement des moyens d'existence après les conflits.	2005-2006
		Distribution de la trousse d'orientation de l'OIT sur le réseau de promotion des femmes.	2005
<b>OCHA</b>	Veiller à ce que la procédure d'appel global et les politiques et programmes en matière de secours, de redressement et de relèvement prévoient une analyse des questions concernant les femmes.	Outils pour la procédure d'appel global, préparation des dispositifs d'intervention, évaluation des besoins et révision de l'évaluation.	2007
<b>HCDH</b>	Veiller à la pleine intégration de l'égalité des sexes dans tous les outils élaborés dans le domaine de la justice transitionnelle.	Outils respectueux de l'égalité des sexes.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>PNUD, Banque mondiale</b>	Réviser la méthodologie GNUD/Banque mondiale servant à l'évaluation des besoins dans la perspective de l'égalité des sexes et élaborer des outils opérationnels pratiques pour que le personnel technique du PNUD intègre systématiquement le souci de l'égalité des sexes dans les activités de relèvement.	Intégration de l'analyse des inégalités entre les sexes dans l'évaluation des besoins au lendemain des conflits et dans les formations s'y rapportant.  Mise à l'essai d'une évaluation des besoins au lendemain des conflits prenant en compte l'égalité des sexes.	2006
<b>PNUÉ</b>	Actualiser le manuel des projets afin d'intégrer le souci de l'égalité des sexes dans les documents relatifs aux projets et dans la mise en œuvre de ces derniers. Élaborer des listes de vérification pour assurer la collecte de données ventilées par sexe dans le cadre des missions sur le terrain.	Amélioration des indications concernant l'égalité des sexes dans la version actualisée du manuel des projets. Élaboration de listes de vérification pour la collecte de données ventilées par sexe.	2006-2007
<b>UNESCO</b>	Élaborer des outils pédagogiques aux fins de l'éducation pour la paix et du règlement non violent des conflits.	Établir un cadre propice à l'atténuation de la violence à l'égard des femmes.	En cours
<b>ONU-Habitat</b>	Élaborer des directives pratiques pour l'intégration du souci de l'égalité des sexes dans les efforts de reconstruction durable au lendemain des crises, et des directives complètes à l'intention des personnels sur le terrain; aborder la question de l'égalité des femmes et de l'administration foncière et cadastrale après les conflits; et concevoir des outils permettant de donner une assise conceptuelle au souci de l'égalité des sexes dans les programmes de bonne gouvernance après les conflits.	Manuel pratique pour l'égalité des sexes et la reconstruction après les conflits; l'administration foncière dans les situations d'après conflit : manuel de planification des mesures immédiates entre urgence et reconstruction; manuel pratique pour l'égalité des sexes et la gouvernance après les conflits; manuel de formation aux responsabilités et aux compétences sur le thème de l'égalité des sexes.	2005-2006
<b>HCR</b>	Revoir le contenu des manuels qui ont trait à l'autonomie et à la réinsertion afin de déterminer dans quelle mesure ils prennent en compte l'égalité des sexes.	Intégration du souci de l'égalité des sexes dans les manuels.	2006
<b>UNIFEM</b>	Mettre des savoirs et des savoir-faire à la disposition d'autres organismes de l'ONU et d'organisations régionales afin de les aider à évaluer les besoins tout en prenant en compte l'égalité des sexes, et veiller au respect de la parité dans l'élaboration et la mise en œuvre des programmes de reconstruction et de relèvement.	Évaluations interinstitutionnelles des besoins propices à l'égalité des sexes.	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>PAM, FAO</b>	Intégrer l'égalité des sexes dans les directives opérationnelles et les politiques sectorielles.	Analyse des questions socioéconomiques et des conditions spécifiques de chaque sexe, directives relatives aux urgences et aux programmes de relèvement, directives relatives à l'intégration de l'égalité des sexes dans l'analyse et la cartographie de la vulnérabilité et directives relatives à l'évaluation des besoins urgents.	En cours

## F. Désarmement, démobilisation et réinsertion

F.1 Intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans tous les programmes et politiques de désarmement, de démobilisation et de réinsertion et veiller à la prise en compte des besoins spécifiques des femmes et des filles.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>Groupe de travail interinstitutions des Nations Unies sur le désarmement, la démobilisation et la réinsertion, (présidé par le DOMP et le PNUD)</b>	Élaborer une série d'orientations de directives et de procédures pour la planification, l'application et le suivi des programmes de désarmement, de démobilisation et de réinsertion (DDR) (désignées sous le nom de normes intégrées de DDR) et intégrer une démarche soucieuse d'égalité des sexes.	Mise au point d'un module sur les femmes, l'égalité des sexes et le DDR, et inclusion de considérations sexospécifiques dans d'autres modules de DDR pour la planification, l'application et le suivi.  Création sur le Web d'un centre de documentation DDR des Nations Unies.	2005-2006
<b>DDA</b>	Appliquer le Plan d'action du Département des affaires de désarmement en faveur de l'égalité des sexes, notamment dans les domaines de la recherche, du renforcement des capacités, de la diffusion des connaissances, de la sensibilisation et de la mobilisation, ainsi que des questions d'égalité des sexes.	Tables rondes, réunions d'information à l'intention des médias, publications, rapports établis à l'intention du Conseil de sécurité, renforcement des capacités du personnel, cinq consultations régionales sur l'intégration d'une démarche soucieuse d'égalité des sexes dans le Programme d'action en vue de prévenir, combattre et éliminer le commerce illicite des armes légères sous tous ses aspects.	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DOMP</b>	Élaborer des directives sur l'égalité des sexes pour le désarmement, la démobilisation et la réinsertion; prévoir des mesures de sécurité pour les centres de désarmement dans les zones de DDR, en accordant une large place aux besoins des femmes; organiser des réunions avec d'anciennes combattantes et des femmes rattachées aux forces combattantes en vue d'évaluer leurs besoins, et des mécanismes de réinsertion.	Élaboration de directives pour la DDR en tenant compte de l'égalité des sexes; mise en place de mesures de sécurité; évaluation des besoins des femmes.	2006
<b>OSRSG/CAAC, UNICEF</b>	Veiller à la prise en compte des besoins des filles associées aux groupes armés, de celles qui sont victimes d'exploitation sexuelle et de celles qui sont chefs de famille dans les programmes de DDR.	Politiques et programmes tenant compte des besoins des filles.	En cours
<b>UNICEF</b>	Aider les organisations communautaires à mener des activités de sensibilisation et à encourager le changement au sein de la famille et de la communauté à l'égard des questions d'égalité des sexes et à répondre aux besoins des femmes et des filles déjà recrutées dans les forces armées.	Médiation familiale à l'intention des survivants; accès aux écoles communautaires et aux centres psychosociaux; et fourniture d'une aide alimentaire d'urgence et de produits non alimentaires.	En cours
<b>UNIDIR</b>	Intégrer les questions d'égalité des sexes et de DDR dans les normes des Nations Unies et dans les travaux de recherche connexes.	Intégration des objectifs de parité des sexes dans les programmes de formation et de recherche.	2005-2006
<b>UNIFEM</b>	Établir un fichier d'experts des questions d'égalité des sexes et de DDR et une liste d'indicateurs afin d'évaluer l'application des normes intégrées de désarmement, démobilisation et réinsertion.	Établissement d'un fichier d'experts des questions d'égalité des sexes et de DDR, d'indicateurs et de grilles pour l'évaluation de l'application. Aide aux femmes des communautés d'accueil chargées de s'occuper des combattants démobilisés.	2005-2007
<b>UNOPS</b>	Prendre des mesures de réinsertion et de création d'autres moyens de subsistance, notamment en vue d'améliorer la vie des familles et de la population civile.	Appui financier aux familles et sensibilisation à la manière d'améliorer les conditions de vie des familles et de la population civile.	2005-2007
<b>Banque mondiale</b>	Intégrer les besoins spécifiques des femmes et des enfants anciens combattants dans le Programme multinational de démobilisation et de réinsertion et évaluer la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans ce programme.	Démobilisation et réinsertion de quelque 350 000 combattants dans sept pays d'Afrique.	Étude théorique en 2005

F.2. Former systématiquement aux questions d'égalité des sexes tous les spécialistes du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion, sur le terrain et au siège.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA</b>	Améliorer la prise en compte des questions d'égalité des sexes dans l'élaboration de lois sur les armes à feu et d'autres instruments juridiques, renforcement des capacités de sensibilisation de la communauté des organisations non gouvernementales à l'égalité des sexes dans le désarmement et la promotion de la non-violence.	Formation de membres du personnel, de parlementaires et de leurs conseillers et d'organisations non gouvernementales.	2005-2007
<b>DOMP</b>	Fournir une formation à l'égalité des sexes à tout le personnel DDR, encourager l'adoption d'un programme DDR qui tienne compte des femmes et fournir des conseils à cette fin; organiser des ateliers de formation pour les responsables locaux, afin de les encourager à accepter des anciennes combattantes et des femmes qui ont été associées aux forces combattantes; aborder les questions d'égalité des sexes dans le cadre du DDR lors des séances d'initiation destinées aux militaires, aux observateurs militaires et à la police civile; enfin, fournir une formation sur l'égalité des sexes aux forces armées locales qui participent au processus DDR.	Dispensation d'une formation sur le thème de l'égalité des sexes et de conseils techniques.	En cours
<b>UNIDIR</b>	Fournir une formation internationale aux militaires et au personnel de l'ONU participant aux opérations de maintien de la paix pour expliquer les effets différenciés, selon les sexes, du DDR et des questions liées aux armes légères à l'ONU, à l'Union européenne et à l'Union africaine.	Inclusion des questions d'égalité des sexes dans les programmes de formation et de recherche.	En cours
<b>UNIFEM</b>	Fournir une formation sur l'égalité des sexes au personnel des commissions nationales de DDR et des institutions chefs de file des Nations Unies.	Amélioration du développement des capacités et de la responsabilisation à l'égard des femmes.	2005-2007
<b>Banque mondiale</b>	Organiser un atelier afin d'examiner les aspects sexospécifiques de l'égalité des sexes dans les opérations d'appui au désarmement et à la réinsertion et de déterminer les mécanismes qui permettraient de pallier les lacunes éventuelles.	Envoi d'un rapport contenant un ensemble de principes et de recommandations au Programme multinational de démobilisation et de réinsertion.	Octobre-novembre 2005

## G. Prévenir la violence sexiste dans les conflits armés et y faire face

G.1 Respecter et appliquer pleinement les lois internationales sur les droits fondamentaux et le droit humanitaire qui ont trait à la protection des femmes et des enfants et veiller à ce que les procédures et les mesures adoptées en application du droit interne soient conformes aux normes internationales.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCDH</b>	Par l'intermédiaire des bureaux extérieurs et des composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix, améliorer les capacités de sensibilisation et renforcer l'action auprès des autorités locales afin que les lois, règlements et politiques nationaux soient harmonisés avec les normes internationales; mener des projets de coopération technique.	Ratification de traités internationaux; intégration de l'égalité des sexes dans les lois révisées; programmes de formation.	En cours
<b>OLA</b>	Créer des mécanismes parallèles judiciaires et non judiciaires d'établissement des responsabilités dans les pays sortant d'un conflit pour juger, si nécessaire, les crimes commis contre des femmes; appuyer la création, dans les tribunaux ou dans les commissions d'enquête, de comités de juges ou de comités restreints composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes dans les mêmes proportions.	Renforcement des mécanismes parallèles non judiciaires d'établissement des responsabilités et des comités de juges, composés d'un nombre égal d'hommes et de femmes.	2005-2007
<b>UNIFEM</b>	À partir des travaux menés par UNIFEM avec les commissions Vérité et réconciliation de la Sierra Leone et du Pérou et, au Rwanda, avec les juridictions « gacaca », améliorer les capacités des mécanismes pour l'administration de la justice à respecter le droit international humanitaire et les instruments relatifs aux droits de l'homme et à les appliquer à la protection des femmes et des enfants.	Amélioration de l'efficacité des commissions Vérité et réconciliation dans l'action menée contre la violence sexiste, l'aide aux victimes de cette violence et la lutte contre la culture d'impunité.	2005-2007
<b>UNRWA</b>	Élaborer une politique de protection et faire mieux connaître la Convention relative aux droits de l'enfant au personnel et aux bénéficiaires, intégrer des éléments du droit international humanitaire et des instruments relatifs aux droits de l'homme dans l'élaboration des programmes.	Recrutement d'un spécialiste des questions de protection. Élaboration et diffusion d'une brochure sur la Convention relative aux droits de l'enfant.	2005-2006



G.2 Établir et mettre en œuvre des stratégies et des programmes de prévention de la violence sexiste et de lutte contre cette violence dans les conflits armés.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>IASC</b> <b>Équipe spéciale sur la parité des sexes et l'assistance humanitaire (sous la présidence de l'OCHA et de l'OMS)</b>	Arrêter une approche multisectorielle coordonnée pour les programmes de lutte contre la violence sexiste dans les situations d'urgence.	Élaboration, mise à l'essai et application de directives pour les interventions visant à lutter contre la violence sexiste dans les situations d'urgence humanitaire, renforcement des mesures d'intervention par les équipes de pays.	En cours
<b>Initiative interinstitutions (sous la présidence du PNUD)</b>	Organiser une initiative mondiale visant à mettre un terme aux viols dans les conflits, et pour renforcer les capacités pour prévenir, signaler et sanctionner la violence sexiste.	Renforcement des activités de mobilisation de haut niveau et de l'action sur le terrain pour améliorer la coordination et la communication afin de garantir une intervention rapide et d'améliorer l'efficacité des stratégies de prévention.	2006-2007
<b>CEA</b>	Organiser une série d'ateliers sous-régionaux sur les droits fondamentaux des femmes dans l'éducation scolaire et non scolaire (en Afrique du Nord et en Afrique de l'Est et dans la région des Grands Lacs), y compris sur la violence sexiste dans les conflits armés.	Plan d'action sur l'intégration des droits fondamentaux des femmes et des droits que leur reconnaît la loi dans l'éducation scolaire et non scolaire, et notamment la stratégie la plus efficace pour lutter contre la violence sexiste dans les conflits armés.	2005-2006
<b>HCDH</b>	Partager l'information sur les réalisations, les pratiques optimales et les mécanismes efficaces pour lutter contre la violence sexiste; amener les bureaux extérieurs et les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix à participer à la réalisation des programmes et des campagnes de sensibilisation à la violence sexiste; évaluer l'ampleur de cette violence et, dans les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix habilitées à le faire, prévoir des activités de prévention et de protection adaptées.	Diffusion de l'information dans des programmes radiophoniques, organisation d'activités de sensibilisation avec des associations féminines et des autorités locales et nationales, et organisation de campagnes de sensibilisation en concertation avec d'autres organismes des Nations Unies.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCR</b>	À l'échelon des pays, utiliser des équipes multifonctionnelles pour travailler avec des groupes de réfugiés afin de déterminer les problèmes rencontrés dans le cadre de la protection contre la violence sexiste et des programmes correspondants; encourager des initiatives de sensibilisation menées par les réfugiés; appuyer des projets pilotes de lutte contre la violence sexiste, notamment auprès des hommes et des garçons; diffuser et appliquer les directives relatives à la violence à caractère sexuel et à motivation sexiste à l'encontre des réfugiés, des rapatriés et des personnes déplacées.	Accès à des informations sur la protection des réfugiés; campagnes de sensibilisation; projets pilotes de prévention de la violence sexiste; traduction et diffusion des directives relatives à cette forme de violence.	En cours
<b>UNICEF</b>	Appliquer des programmes pour prévenir le recrutement d'enfants par les forces armées dans les zones où sont installés des réfugiés et des personnes déplacées; assurer un enseignement dans les lieux d'accueil provisoires, protéger les écoles et faire mieux connaître les droits des femmes et des filles en renforçant les mesures de prévention et les interventions.	Parrainage d'hôpitaux spécialisés dans le traitement des victimes de viol (interventions médicales et chirurgicales, services de conseil postviol et traitements contre les maladies sexuellement transmissibles).	En cours
<b>UNIFEM</b>	Faciliter une intervention rapide en cas de violences sexistes en renforçant les capacités locales de prévention et d'intervention et en établissant un lien entre ces actes de violence et la propagation du VIH/sida.	Déploiement rapide de spécialistes des questions de l'égalité des sexes pour collaborer avec des associations locales de femmes.	2005-2007
<b>UNRWA</b>	Fournir un appui psychosocial aux réfugiés; mener des campagnes de sensibilisation par l'intermédiaire des centres communautaires en coordination avec des organisations non gouvernementales; et offrir des consultations juridiques dans les centres où sont exécutés les programmes axés sur les femmes.	Meilleure connaissance des droits et des options légales à la disposition des réfugiées et renforcement du soutien qui leur est apporté.	2005-2006
<b>PAM</b>	Mener des recherches sur le terrain en vue de renforcer les capacités du PAM à régler les problèmes de protection; inclure les questions relatives à la violence sexiste dans son mandat et dans les opérations d'urgence sur le terrain; tirer parti des complémentarités avec d'autres organismes des Nations Unies.	Recrutement et solution des problèmes de protection; meilleure compréhension de la violence sexiste par le personnel de terrain; mise au point d'outils de terrain et définition du rôle du PAM en matière de protection.	2005-2006

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>Banque mondiale</b>	Déterminer les mesures à prendre pour lutter contre la violence sexiste dans son domaine d'action.	Élaboration de directives opérationnelles concernant la santé, l'éducation et la justice; diffusion des résultats des travaux de recherche.	2005

G.3. Surveiller les cas de violence à caractère sexiste et enquêter à leur sujet, les consigner et les signaler, en respectant la culture, les besoins, la dignité et les droits des victimes.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>TPIR</b>	Promouvoir une méthode de collecte de données et d'enquête adaptée aux femmes face à la violence sexiste.	Intégration des questions relatives à l'égalité des sexes dans les procédures d'enquête et de mise en accusation du Tribunal.  Mise en place de conditions permettant aux victimes de viol de se faire connaître et de témoigner.	En cours
<b>HCDH</b>	Veiller à ce que toutes les entités représentées sur le terrain et les composantes droits de l'homme des missions de maintien ou de consolidation de la paix signalent systématiquement les violations des droits de l'homme à caractère sexiste (informations à inclure dans les rapports périodiques destinés au Conseil de sécurité), à ce que toutes les commissions spéciales d'enquête examinent les violences sexistes en cas de violations massives des droits de l'homme.  Collaborer avec les experts concernés parmi ceux mandatés au titre de procédures spéciales de la Commission des droits de l'homme afin que leurs mandats respectifs prévoient l'inclusion d'une analyse de la situation des femmes dans leurs rapports; encourager les organismes nationaux de défense des droits de l'homme à enregistrer les cas de violence sexiste pendant les conflits armés et à les signaler publiquement.	Signalement à intervalles réguliers des cas de violations des droits de l'homme à caractère sexiste; visites sur le terrain afin de contrôler, observer et signaler tous les cas de violences sexistes.  Élaboration de directives et d'outils pour l'établissement des rapports.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>OSRSG/CAAC</b>	Examen en priorité des cas de viol et des autres crimes sexuels graves commis contre des enfants en situation de conflit armé par le mécanisme de surveillance, de communication d'informations et d'application effective (résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité).	Examen, par le mécanisme de surveillance, de communication d'informations et d'application effective relatif aux enfants et aux conflits armés, des cas de viol et autres crimes sexuels graves commis contre des enfants.	En cours
<b>HCR</b>	Créer un système normalisé d'examen et de surveillance des cas de violence sexiste; élaborer une liste de contrôle à l'intention des hauts responsables; établir des rapports sur la réalisation des cinq engagements à l'égard des femmes réfugiées.  Élaborer un rapport annuel sur les normes et les indicateurs.	Mise au point d'un système normalisé de surveillance et d'une liste de contrôle à l'intention des responsables.	2006
<b>UNIFEM</b>	S'employer avec les principaux partenaires à améliorer la protection des victimes et des témoins dont le témoignage permettra de mieux lutter contre la violence sexiste; renforcer la capacité des organisations féminines à fournir des preuves devant les juridictions et les tribunaux internationaux et nationaux.	Facilité accrue pour les organisations féminines de fournir des preuves utilisables par les commissions Vérité et réconciliation, les juridictions spéciales et les tribunaux internationaux et nationaux, y compris la Cour pénale internationale.	2005-2007

G.4. Poursuivre les auteurs d'actes de génocide, de crimes contre l'humanité et de crimes de guerre. Prendre des mesures pour renforcer les capacités nationales à juger les responsables.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP</b>	Encourager les gouvernements à exclure des accords de paix toutes les mesures d'amnistie à l'égard des crimes non politiques, y compris ceux à caractère sexiste.	Mesures d'amnistie excluant les actes de violence sexiste.	En cours
<b>TPIR/TPIY</b>	Poursuivre et condamner les principaux responsables d'actes de violence, notamment ceux à caractère sexiste; renforcer les capacités nationales permettant de poursuivre les responsables d'actes de génocide.	Élaboration de normes concernant les poursuites et les sanctions applicables aux infractions à caractère sexiste; jugement des personnes accusées de génocide; constitution d'une jurisprudence; renforcement des capacités nationales de	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCDH</b>	Établir, en étroite concertation avec les autorités nationales, des programmes sur la justice transitionnelle et la primauté du droit afin que les personnes ayant commis des violations des droits de l'homme soient obligées de répondre de leurs actes, notamment en cas de violences sexistes; élaborer des instruments relatifs à la justice transitionnelle et à la primauté du droit en tenant pleinement compte du principe de l'égalité des sexes; collaborer avec différents partenaires, y compris la Cour pénale internationale et le Conseil de sécurité, pour lutter contre l'impunité; veiller à ce que les commissions d'enquête apportent leur concours à l'action nationale et internationale visant à amener les personnes ayant perpétré des actes de génocide, des crimes contre l'humanité ou des crimes de guerre à répondre de leurs actes.	jugement des personnes responsables de génocide.  Renforcement de l'obligation de répondre des cas de violation des droits de l'homme, notamment de violences sexistes; élaboration d'instruments juridiques tenant compte de l'égalité des sexes.	En cours

G.5 Élaborer et proposer des programmes d'aide aux victimes respectueux de l'égalité des sexes, notamment des programmes d'aide judiciaire et de protection des témoins.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>TPIR/ TPIY</b>	Proposer à l'intention des témoins et des victimes une aide à la réadaptation physique et psychologique, avant, pendant et après leur témoignage; obtenir des témoins et des témoins potentiels qu'ils participent plus activement aux procédures judiciaires du Tribunal et aux services connexes; veiller à renforcer les capacités en matière de gestion des traumatismes du personnel et des partenaires qui sont en contact avec les témoins.	Amélioration de la coordination et de la surveillance des mesures de soutien psychologique et médical liées à la réadaptation physique et psychologique des témoins; connaissance améliorée des procédures judiciaires du Tribunal par les témoins et participation des témoins à ces procédures, en toute connaissance de cause.	Jusqu'en 2008
<b>FNUAP</b>	Venir en aide aux victimes de violences sexistes en leur fournissant un soutien psychosocial et des aides médicales, juridiques et économiques.	Mise en place de systèmes d'aide aux victimes de violences sexistes.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCR</b>	Créer des stratégies plurisectorielles de lutte contre la violence sexiste avec la participation de représentants des secteurs de la santé, de la sécurité, de la justice et des services psychosociaux; organiser une formation locale pour renforcer les capacités et les compétences nationales en matière de lutte contre la violence sexiste.	Mise au point de stratégies plurisectorielles d'intervention. Renforcement des capacités nationales de prévention de la violence sexiste et de lutte contre cette violence.	En cours
<b>OMS</b>	Renforcer la participation et l'appui de la communauté à la lutte contre la violence sexiste grâce à la mobilisation sociale et aux activités de sensibilisation; contrôler et évaluer l'accès des femmes aux services de santé, notamment aux soins cliniques.	Abaissement du nombre de personnes ayant des problèmes de santé résultant de violences sexistes; relèvement de la proportion des services de santé qui offrent des soins minimaux normalisés aux victimes de viols et du nombre d'initiatives communautaires de lutte contre la violence sexiste.	En cours

G.6. Veiller à ce que les spécialistes des droits de l'homme, les membres de commissions d'enquête et tous ceux qui participent à la surveillance et à l'établissement des rapports possèdent les compétences nécessaires. Dispenser à tous les autres membres du personnel une formation pour les sensibiliser aux droits de l'homme et aux droits fondamentaux des femmes et des enfants.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCDH</b>	Diffuser des méthodes et des outils permettant de suivre les questions relatives aux droits des femmes et de mener des enquêtes, de rassembler des informations et d'établir des rapport sur ces questions; dispenser une formation sur les droits fondamentaux, notamment ceux des femmes et la violence sexiste, aux spécialistes des droits de l'homme, aux membres des commissions d'enquête et au personnel de maintien de la paix; faciliter le partage des données d'expérience et des enseignements tirés de l'expérience des composantes droits de l'homme des missions de paix sur le terrain et au siège.	Élaboration d'un ensemble de documents à l'intention des spécialistes des droits de l'homme sur le terrain, dans lesquels l'accent est placé sur les droits des femmes et l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.  Lors des séances d'information préalables au déploiement des missions, place spéciale accordée à l'intégration d'une démarche soucieuse de l'égalité des sexes.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCDH HCR UNICEF</b>	En coopération avec l'Alliance internationale Save the Children, lancer, promouvoir et fournir sur demande une formation et créer des capacités en matière de protection des enfants, au siège et sur le terrain, à l'intention du personnel, des partenaires et d'autres grandes parties prenantes.	Participation des organismes partenaires, des représentants des gouvernements et des réfugiés à la définition et au règlement des problèmes en matière de protection des enfants lors des opérations sur le terrain.	En cours
<b>FNUAP</b>	Fournir une formation et un appui aux groupes vulnérables à l'issue de conflits, notamment en matière de sensibilisation et de prévention, ainsi que de traitement des infections sexuellement transmissibles et du VIH et de lutte contre la violence sexiste; élaborer et mettre en œuvre des politiques en matière de santé procréative et de violence sexiste pendant les conflits armés.	Amélioration de la connaissance des problèmes de santé procréative dans les populations au lendemain d'un conflit.	En cours
<b>HCR</b>	Par le biais de la formation, renforcer les compétences du personnel et des partenaires d'exécution du HCR au sujet de la violence sexiste; élaborer des procédures opérationnelles permanentes pour les opérations menées dans des villes ou dans des camps afin de promouvoir et d'appuyer les mesures visant la réalisation des cinq engagements à l'égard des femmes réfugiées; élaborer des stratégies intégrées de lutte contre la violence sexiste à l'échelon des pays.	Organisation d'un certain nombre de formations; élaboration et application de procédures opérationnelles permanentes; réalisations d'activités de promotion axées sur les stratégies de lutte contre la violence sexiste à l'échelon des pays.	En cours

## **H. Prévenir et combattre les actes d'exploitation et de violence sexuelles de la part du personnel des Nations Unies, des personnels associés et des partenaires**

H.1. Améliorer et faire pleinement appliquer les codes de conduite et procédures disciplinaires pour toutes les catégories de personnel des Nations Unies, personnels associés et partenaires afin de prévenir et de combattre l'exploitation sexuelle, renforcer les mécanismes de suivi et ouvrir des enquêtes pour tout cas de faute présumée en prenant les mesures qui s'imposent.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>Cellule sur l'exploitation et les abus sexuels du CEPS/ECHA (sous la présidence du DOMP et de l'OCHA)</b>	Distribuer des normes de conduite à tout le personnel; élaborer et diffuser des outils de sensibilisation (vidéo); mettre au point des outils de formation spécialisés et organiser des campagnes de sensibilisation; créer un réseau d'agents de liaison basés au Siège pour formuler des stratégies de prévention et de répression; donner des conseils aux agents de liaison et aux réseaux nationaux pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles; demander des comptes aux responsables en ce qui concerne la prévention de l'exploitation et de la violence sexuelles; mettre en place des mécanismes de communication clairs; établir des statistiques sur les cas signalés auxquels il a été donné suite; formuler et diffuser une politique sur l'orientation des victimes; appuyer la mise en place de mécanismes d'orientation des victimes sur le terrain.	Élaboration d'une politique et de directives relatives à la pleine application de la circulaire du Secrétaire général sur les dispositions spéciales visant à prévenir l'exploitation et les abus sexuels (ST/SGB/2003/13). Adoption du comportement voulu de la part du personnel, et meilleure connaissance des exigences dans ce domaine, ainsi que des conséquences des fautes; établissement de codes de conduites adaptés aux différents organes; formation du personnel; évaluation de l'application de la circulaire du Secrétaire général lors des examens de gestion et missions d'inspection périodiques; nomination d'agents de liaison dans chaque organe; comptes rendus obligatoires dans les rapports annuels et autres outils de planification; mise en œuvre d'une stratégie de communication ciblant les bénéficiaires des mesures d'assistance; conception de modules de formation sur les activités menées auprès des victimes de l'exploitation et de la violence sexuelles et les soins à leur apporter.	2005-2006
<b>DOMP</b>	Mettre au point un code de conduite unique en ce qui concerne l'exploitation et la violence sexuelles à l'intention de tout le personnel des opérations de maintien de la paix; apprendre à tout le personnel des opérations de maintien de la paix sur le fait que de tels comportements sont interdits; exiger des responsables et commandants qu'ils prennent les mesures requises pour prévenir l'exploitation et la violence sexuelles; donner suite à toutes les allégations de conduite répréhensible de la part du personnel, ouvrir des enquêtes et engager des poursuites le cas échéant.	Modification des contrats et accords légaux passés avec le personnel des opérations de maintien de la paix pour y inclure les normes requises en ce qui concerne l'exploitation et la violence sexuelles; distribution d'outils de formation et mise en œuvre de stratégies dans ce domaine dans toutes les missions. Examen des résultats obtenus en matière de prévention de l'exploitation et de la violence	2005-2006



<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>OLA</b>	Mettre à jour les dispositions sur l'exploitation sexuelle des contrats des experts en mission et des consultants/vacataires, du code de conduite des Volontaires des Nations Unies, et du modèle de memorandum d'accord entre l'Organisation des Nations Unies et les pays fournisseurs de contingents, faire en sorte que les normes de conduite relatives à l'exploitation et la violence sexuelles s'appliquent à toutes les catégories de personnel des opérations de maintien de la paix.	sexuelles lors de l'évaluation des responsables et commandants; création d'une base de données du DOMP sur les conduites répréhensibles.  Adoption de dispositions juridiques spécifiques pour prévenir l'exploitation et la violence sexuelles, et renforcement de l'obligation de rendre des comptes imposée aux fonctionnaires, aux experts en mission et aux autres membres du personnel.	En cours
<b>PAM</b>	Promouvoir l'adoption de mesures de transparence en donnant aux bénéficiaires des renseignements détaillés sur leurs droits afin d'autonomiser les femmes et de prévenir la violence. Apprendre aux femmes qu'elles n'ont pas à offrir de services ni à accorder de faveurs en échange des rations qu'elles reçoivent et les informer des démarches possibles pour signaler les cas d'abus liés à la distribution de vivres.	Réalisation d'études pour identifier les sujets de préoccupation des bénéficiaires, en particulier des femmes, en matière de protection.	2005-2006

## I. Parité des sexes

I.1. Renforcer les partenariats et les approches novatrices pour améliorer la parité des sexes à tous les niveaux, et redoubler d'efforts pour identifier les candidates ayant les qualifications requises pour occuper des postes de responsabilité ou de décision, notamment de représentantes ou d'envoyées spéciales, d'observatrices militaires, de membres de la police civile ou de membres du personnel humanitaire ou de protection des droits de l'homme, grâce à la mise en œuvre, en collaboration avec les États Membres, de stratégies de recrutement ciblées.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA</b>	Renforcer la parité des sexes pour faciliter le désarmement et la non-prolifération; choisir des représentantes pour participer aux ateliers, séminaires, programmes et groupes d'experts.	Établissement d'une liste d'expertes systématiquement tenue à jour.	2005-2007

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP</b>	Redoubler d'efforts pour favoriser la nomination de femmes à des postes de décision de haut niveau, notamment en tant qu'envoyées ou représentantes spéciales du Secrétaire général; encourager les gouvernements à soumettre des candidatures de femmes au Secrétaire général afin qu'une liste de candidates puisse être établie.	Établissement d'une liste de candidates présélectionnées. Renforcement de la participation des femmes et amélioration de leur visibilité au niveau de la prise de décisions dans les activités de prévention des conflits.	En cours
<b>DOMP</b>	Engager un dialogue continu avec les pays qui fournissent des contingents ou du personnel de police sur le renforcement de la présence des femmes dans les contingents nationaux, notamment en organisant des réunions pour examiner les meilleures pratiques de promotion de la parité des sexes et la prise en compte systématique de la condition de la femme par le personnel en uniforme des opérations de maintien de la paix. Collaborer avec les associations de femmes dans les pays hôtes afin qu'un plus grand nombre de femmes soient recrutées à des postes nationaux.	Rapports actualisés et analyses comparatives des tendances.	2005
<b>TPIR/TPIY</b>	Formuler des stratégies et un programme d'action spécifiques pour améliorer la représentation des femmes aux postes d'administrateurs, en particulier dans les groupes professionnels où elles sont actuellement sous-représentées.	Réduction de 5 % des disparités entre les sexes observées au niveau du recrutement et de la promotion des administrateurs d'ici à la fin de 2006 (TPIR). Augmentation du nombre de femmes occupant des postes d'administrateurs de haut niveau (TPIY).	En cours
<b>OCHA</b>	Mettre en oeuvre sa politique par le biais d'un système de suivi pour réaliser l'objectif de parité 50/50.	Mise en place du système de suivi.	En cours
<b>HCDH</b>	Améliorer la parité des sexes à tous les niveaux, y compris en ce qui concerne le personnel local et les programmes de coopération technique à l'intention de la police, des juges, des procureurs et d'autres acteurs, les composantes droits de l'homme des opérations de maintien de la paix et les institutions nationales de défense des droits de l'homme, et encourager le recrutement de femmes à des postes de responsabilité dans le domaine des droits de l'homme.	Amélioration de la représentation des femmes.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>OSAGI</b>	Promouvoir les politiques et directives relatives à la parité des sexes et donner des conseils à ce sujet; recenser les femmes qui sont candidates à des postes de responsabilité, notamment de représentante ou d'envoyée spéciale; tenir à jour une base de données sur les candidates à des postes de haut niveau.	Meilleure représentation des femmes, en particulier aux postes de responsabilité.	En cours
<b>PNUD</b>	Réaliser la parité des sexes à tous les niveaux parmi le personnel d'ici à 2010.	Mise en place d'un programme de tutorat pour l'avancement des carrières des femmes (au niveau P3-P5).	2005-2006
<b>HCR</b>	Améliorer la parité des sexes, en particulier aux postes de responsabilité.  Créer des postes de conseiller spécial du Haut Commissaire pour la parité des sexes au sein du Service administratif, et d'administrateur chargé de l'éthique et de la diversité (hors classe) au sein du Bureau du Directeur de la Division de la gestion des ressources humaines.	Amélioration de la parité des sexes et du respect de la diversité dans le cadre du processus de sélection du personnel.	En cours
<b>UNOPS</b>	Améliorer la prise en compte de la condition de la femme et la sensibilisation aux comportements sexistes dans toutes les opérations et renforcer la participation des effectifs féminins à tous les niveaux.	Application de la politique sur l'égalité des chances dans l'emploi (document UNOPS/IC/2000/2).	En cours
<b>UNRWA</b>	Examiner les politiques en vigueur afin d'améliorer la parité des sexes et de faciliter l'emploi des conjoints.	Révision des politiques en vigueur en matière de formation du personnel et d'aide à l'éducation.	2005-2006
<b>PAM</b>	Continuer d'appliquer des mesures visant à augmenter la proportion de femmes aux postes de direction, en particulier dans les opérations d'assistance humanitaire; prendre des mesures correctives pour que davantage de femmes soient recrutées pour surveiller l'aide alimentaire (l'objectif étant que les femmes représentent 75 % des nouvelles recrues).	Meilleure représentation des femmes aux postes sur le terrain, à tous les niveaux et aussi bien pour le personnel recruté sur le plan international que pour le personnel recruté sur le plan national, ainsi que dans les équipes de liaison s'occupant des questions de parité. Réalisation de progrès sur la voie de la parité des sexes aux postes de décision et de responsabilité.	En cours

## J. Coordination et partenariat

J.1. Renforcer la capacité du système des Nations Unies de tenir compte des questions d'égalité des sexes dans tous les domaines liés à la paix et à la sécurité grâce à un renforcement de la coopération et de la coordination interorganisations.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>IASC</b>	L'IASC a été créé pour renforcer la coordination de l'assistance humanitaire. L'Équipe spéciale sur la parité des sexes et l'assistance humanitaire de l'IASC offre son soutien technique et ses conseils au Groupe de travail du Comité sur la prise en compte systématique de la condition de la femme dans tous les domaines de l'intervention humanitaire.	Établissement d'un plan de travail et de déclarations, directives et modules de formation conjoints.	En cours
<b>IANWGE (sous la présidence de l'OSAGI)</b>	Établissement d'un réseau de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes dans les bureaux, institutions spécialisées, fonds et programmes des Nations Unies chargés de surveiller et d'encourager la prise en compte de la condition de la femme dans les activités normatives et opérationnelles du système des Nations Unies. L'Équipe spéciale sur les femmes, la paix et la sécurité a été créée pour coordonner les mesures prises conjointement par les organismes des Nations Unies dans l'objectif de donner suite à la résolution 1325 (2000), en partenariat avec les États Membres et les organisations intergouvernementales et non gouvernementales.	Mise au point d'outils et établissement de dossiers d'information et de directives en vue de la prise en compte systématique des questions d'égalité des sexes. Amélioration de la situation en ce qui concerne le suivi de l'application de la résolution 1325 (2000) et l'établissement de rapports à ce sujet; distribution de dossiers d'information aux principaux acteurs concernés, y compris aux membres du Conseil de sécurité; organisation de réunions d'experts et de tables rondes sur les différents aspects de cette résolution.	En cours
<b>Groupe interinstitutions de coordination de la lutte antimines (sous la présidence du SLAM/DOMP)</b>	Le Forum pour la coordination des politiques, stratégies et initiatives antimines de l'ONU au niveau mondial est chargé de surveiller la menace que constituent les mines et munitions non explosées dans le monde et d'étudier les mesures prises par l'ONU pour lutter contre les mines dans un pays donné et d'approuver les directives qui sont publiées au nom des organismes des Nations Unies. Le Comité directeur pour l'égalité des sexes et la lutte antimines est chargé de contrôler l'application des directives relatives la protection des	Coordination et application efficaces de la politique antimines et des directives relatives à la protection des femmes pour les programmes de lutte antimines.	En cours

Entité	Stratégies et mesures	Principaux résultats	Calendrier
	femmes pour les programmes de lutte antimines.		
<b>Groupe de travail interinstitutions sur le DDR (sous la présidence du DOMP et du PNUD)</b>	Créé par le Comité exécutif pour la paix et la sécurité pour améliorer le fonctionnement de l'Organisation dans le domaine du désarmement, de la démobilisation et de la réinsertion (DDR), le Groupe de travail interinstitutions donne des conseils stratégiques, notamment sur les besoins de formation, les politiques et les stratégies, s'occupe de l'ensemble des directives élaborées par l'ONU en matière de DDR et les révisé, met en place et gère le centre de documentation DDR des Nations Unies et facilite la planification des opérations de DDR entre les organismes compétents du système.	Élaboration d'une série d'orientations, de directives et de procédures en matière de DDR, désignée sous le nom de Normes intégrées de DDR, et lancement probable, début 2006 d'un centre de documentation des Nations Unies sur le Web concernant le DDR.	En cours
<b>CEPS (sous la présidence du DAP) et ECHA (sous la présidence de l'OCHA)</b>	Organes de coordination de haut niveau qui permettent aux responsables d'échanger des idées et de formuler des stratégies pour prévenir les conflits armés et les urgences humanitaires et, le cas échéant, y faire face. Ces organes ont créé un groupe de travail conjoint pour la protection contre l'exploitation et la violence sexuelles.	Prise en compte des questions d'égalité des sexes dans les mesures prises de manière coordonnée pour prévenir les conflits armés et les urgences humanitaires ou y faire face.	En cours
<b>Groupe de travail sur les enfants et les conflits armés (sous la présidence du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés)</b>	Étudier régulièrement les progrès d'ensemble accomplis en vue de la mise en place d'un mécanisme de surveillance et de communication de l'information sur les violations graves des droits de l'enfant, conformément à la résolution 1612 (2005). Étudier les comptes rendus du Groupe de travail sur la surveillance et la communication de l'information à l'échelle nationale et transmettre les renseignements pertinents aux organes de décision pour qu'ils puissent prendre des mesures concrètes contre les coupables.	Établissement d'un rapport annuel de suivi sur le respect des engagements et de rapports spéciaux; création d'une base de données. Proposition de mesures concrètes et diffusion d'alertes rapides si nécessaire.	En cours
<b>Groupe des Nations Unies pour le développement</b>	Formuler des politiques et des procédures, planifier des stratégies d'appui, mettre en œuvre des programmes de soutien, suivre les résultats et préconiser des changements. Accroître l'aide du système des Nations Unies pour aider les pays à atteindre les objectifs du Millénaire pour le développement, notamment celui relatif à la réduction de la pauvreté.	Élaboration de recommandations de politique générale, d'enseignements et de bonnes pratiques pour faciliter la transition des secours au développement. Appui au système des coordonnateurs résidents pour faciliter le fonctionnement des équipes de pays de l'ONU dans les	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	Faisant suite à l'examen triennal des activités opérationnelles, le développement du système des Nations Unies (résolution 53/192 de l'Assemblée générale), le GNUM a pris, avec le CEPS et l'ECHA diverses initiatives en vue d'établir des liens entre leurs missions de base pour servir l'objectif plus large de la consolidation de la paix.	situations d'urgence difficiles, en particulier en cas d'activités multilatérales de grande ampleur : évaluation des besoins après un conflit, analyse d'un conflit ou constitution d'un fonds d'affectation spéciale multidonateurs pour la reconstruction à l'issue d'une crise.	
<b>Équipe du cadre de coordination des activités de prévention des conflits</b>	Élaborer des stratégies pour consolider la paix et renforcer les efforts déployés sur le terrain à l'échelon national et par la société civile. L'Équipe sert de catalyseur, elle appelle l'attention sur les signes précurseurs des conflits et prend des mesures pour apaiser les tensions. Elle est censée faire le lien entre le terrain et les responsables du Siège, qu'elle informe des signes précurseurs, en suggérant des mesures préventives aux assemblées et organes de décision compétents.	Contribution aux évaluations des systèmes d'alerte rapide et aux activités de surveillance qui sont menées en vue d'alerter les équipes de pays de l'ONU. Collaboration avec des organismes des Nations Unies et des partenaires pour formuler des recommandations d'action appropriées.	En cours
<b>Équipe spéciale du DAES sur la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement</b>	Étudier et formuler des stratégies pour intégrer la prévention des conflits, la consolidation de la paix et le développement dans les domaines d'activité du DAES et pour tenir compte des questions socioéconomiques dans les politiques et opérations de prévention des conflits et de consolidation de la paix.	Mise au point d'un cadre de travail en ce qui concerne les activités de prévention des conflits et de consolidation de la paix du DAES.	En cours

J.2. Reconnaître l'importante contribution de la société civile à l'application de la résolution 1325 (2000) et continuer de collaborer avec elle, en particulier avec les réseaux et organisations de femmes au niveau local, notamment les organisations de femmes autochtones, pour mettre à profit leurs savoirs et assurer leur pleine participation aux processus de paix et aux efforts de reconstruction.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP, DOMP</b>	Continuer d'organiser des réunions et d'échanger des idées et des stratégies avec les membres de la société civile et les ONG, dans le cadre de différentes assemblées, sur l'application de la résolution 1325 (2000) et l'amélioration de la participation des femmes aux processus de paix.	Partenariats stratégiques avec la société civile et les ONG.	En cours

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>HCDH</b>	Continuer de collaborer avec les organisations de femmes et de les soutenir, promouvoir et protéger les droits fondamentaux des femmes, et encourager leur participation aux projets relatifs à la justice en période de transition.	Les bureaux extérieurs et les composantes droits de l'homme dans les opérations de maintien de la paix collaborent avec les organisations de femmes et leur apportent un soutien.	En cours
<b>PNUE</b>	Favoriser l'application d'un manifeste adopté lors de la première Assemblée mondiale des femmes sur l'environnement en 2004.	Renforcement de la coopération avec les principaux groupes et parties prenantes, notamment les réseaux de femmes.	2004-2007
<b>UNIFEM</b>	Renforcer la capacité des organisations de femmes de défendre efficacement leur autonomisation sur les plans politique et économique et dans d'autres domaines dans le cadre des institutions mises en place et des processus engagés en période de transition ou après un conflit.	Amélioration de la participation des organisations de femmes et des femmes assumant des responsabilités à toutes les étapes des processus de paix, des efforts déployés pour consolider la paix au sortir d'un conflit, des initiatives de désarmement, de démobilisation et de réintégration et de la réforme institutionnelle.	2005-2007

J.3. Renforcer les groupes thématiques sur l'égalité des sexes dans les pays qui sortent d'un conflit.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>Équipe spéciale de l'IANWGE sur l'intégration des questions d'égalité des sexes dans les BCP/PNUAD (sous la présidence d'UNIFEM)</b>	Élaborer et diffuser un guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes.	Publication en anglais, espagnol et français d'un guide pratique à l'intention des groupes thématiques sur l'égalité des sexes.	2005
<b>OCHA</b>	Agir à l'échelle nationale pour élaborer des directives et partager les enseignements tirés de l'expérience sur les moyens de renforcer les groupes thématiques sur l'égalité des sexes en cas d'urgence.	Élaboration et application de directives spécifiques sur le rôle des groupes thématiques sur l'égalité des sexes dans les situations d'urgence.	2007
<b>PNUD</b>	Renforcer les équipes de pays et les groupes thématiques sur l'égalité des sexes grâce à l'application de la Stratégie et du Plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.	Mise en place et formation d'équipes de pays et de groupes thématiques sur l'égalité des sexes aux méthodologies de prise en	2005

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
		compte systématique de la condition de la femme dans 45 pays (dont 13 sortant d'un conflit). Évaluations de la situation des femmes dans plusieurs pays pilotes réalisées conjointement par la Banque mondiale et les équipes de pays des Nations Unies.	
<b>UNIFEM</b>	Soutenir les groupes thématiques sur l'égalité des sexes dans les situations d'après conflit, en collaboration avec les conseillers pour l'égalité des sexes des missions de maintien de la paix et les autres équipes de pays, organismes, fonds et programmes des Nations Unies.	Élaboration de stratégies par les groupes thématiques sur l'égalité des sexes pour améliorer la collaboration à l'échelle nationale en ce qui concerne la promotion de l'égalité des sexes et des droits fondamentaux des femmes.	2006

J.4. Nommer des conseillers pour l'égalité des sexes à des niveaux suffisamment élevés dans les villes sièges et sur le terrain pour qu'ils donnent des conseils techniques et des orientations sur l'élaboration, la mise en œuvre et l'évaluation des stratégies en vue de la prise en compte systématique de la condition de la femme.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et actions</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DAP</b>	Mobiliser des ressources extrabudgétaires pour créer au Siège un poste de conseiller pour l'égalité des sexes.	Création du poste de conseiller pour l'égalité des sexes.	2006
<b>FAO</b>	Charger deux responsables de la coordination pour l'égalité des sexes d'aider la Division des opérations d'urgence et de la réhabilitation à tenir systématiquement compte de la condition de la femme dans ses principaux programmes et projets.	Examen des propositions de projets en tenant compte des problèmes particuliers des femmes.	En cours
<b>OCHA</b>	Nommer un conseiller pour l'égalité des sexes au mois de mars 2005.	Le Conseiller pour l'égalité des sexes facilite la prise en compte de la condition de la femme dans tous les domaines et renforce son réseau de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes.	2006-2007
<b>ONUSIDA</b>	Charger le Conseiller pour l'égalité des sexes affecté au Bureau régional d'appui par ONUSIDA pour l'Afrique de l'Est et	Renforcement des programmes nationaux de lutte contre le sida.	2005-2006



<i>Entité</i>	<i>Stratégies et actions</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
	l'Afrique australe de donner des orientations et des conseils techniques pour qu'il soit systématiquement tenu compte de la question des femmes face au VIH/sida dans les programmes nationaux de lutte contre le sida.		
<b>HCR</b>	Continuer d'affecter provisoirement des spécialistes des questions de parité pour collaborer avec les responsables du projet pour le renforcement des capacités de protection du Comité international de secours.	Déploiement de spécialistes des questions de parité inscrits au fichier.	En cours
<b>UNICEF</b>	Créer au Siège un service pour l'égalité des sexes et le développement et établir aux niveaux national et régional un réseau de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes.	Application de la politique relative à l'égalité des sexes et à l'autonomisation des femmes. Élaboration de directives et mise au point d'outils de formation et d'évaluation de la condition de la femme. Mise en place d'un réseau de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes dans les bureaux régionaux et les bureaux de pays pour promouvoir la condition de la femme et faire œuvre de sensibilisation aux niveaux national et local.	En cours
<b>PNUD</b>	Appliquer la stratégie et le plan d'action en faveur de l'égalité des sexes.	Recrutement d'experts des questions d'égalité des sexes dans 45 bureaux de pays, quatre centres régionaux et cinq services du Siège. Établissement d'un fichier d'experts des questions d'égalité des sexes.	2005
<b>PAM</b>	Créer au Siège un groupe de l'égalité des sexes, chargé de formuler des politiques et de publier des directives normatives, renforcer les capacités et mettre en place des équipes de liaison sur les questions d'égalité des sexes.	Constitution d'équipes de liaison sur les questions d'égalité des sexes dans tous les bureaux régionaux et bureaux de pays du PAM.	Depuis 2004
<b>OMS FAO</b>	Créer au Siège (entre départements) un réseau de responsables de la coordination pour l'égalité des sexes et aussi à l'échelle régionale et nationale.	Meilleure application des politiques pour l'égalité des sexes.	En cours

## K. Surveillance, communication des informations

K.1 Insérer systématiquement les perspectives sexospécifiques et les données ventilées par sexe dans tous les rapports thématiques et rapports par pays présentés au Conseil de sécurité.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA, DAP, DOMP, OCHA, HCDH, OSAGI, OSRSG-CAAC et autres</b>	Insérer systématiquement les perspectives sexospécifiques et les données ventilées par sexe dans tous les rapports thématiques et rapports par pays présentés au Conseil de sécurité.	Inclusion systématique des perspectives sexospécifiques dans tous les rapports présentés au Conseil de sécurité.  Élaboration de lignes directrices pour la communication des informations.	

K.2 Améliorer la responsabilisation, la surveillance et la communication des informations concernant le stade atteint dans l'application de la résolution 1325 (2000) au sein du système des Nations Unies.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA</b>	Faire établir chaque mois des rapports internes sur l'intégration des perspectives sexospécifiques par chacun des services.	Évaluation régulière du déroulement des activités.	
<b>DAES/OESC</b>	Incorporer, dans les recommandations aux États Membres, des mesures de responsabilisation accrue des organes des Nations Unies qui s'occupent du développement, tenus de produire des résultats concrets en matière d'intégration de perspectives sexospécifiques et d'égalité des sexes dans leurs activités opérationnelles de développement, y compris dans les situations de transition au lendemain des conflits.	Évaluation et analyse des progrès accomplis et à accomplir dans l'application des résolutions pertinentes aux activités opérationnelles de développement.  Recommandations aux États Membres, en vue de l'examen triennal d'ensemble des activités opérationnelles de développement du système des Nations Unies, concernant la responsabilisation et les mesures propres à garantir des résultats.	
<b>DAP</b>	Charger les missions sur le terrain de soumettre au Siège des rapports périodiques sur leurs activités liées à l'application de la résolution 1325 (2000), en vue de leur inclusion dans les rapports annuels du Secrétaire général.	Amélioration des rapports sur les questions d'égalité des sexes.	

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>CEA</b>	Appliquer l'Indicateur du développement par sexe qui correspond à l'Afrique pour établir la carte des inégalités entre les sexes et évaluer les résultats obtenus par les gouvernements en matière d'intégration des perspectives sexospécifiques, d'égalité des sexes et de promotion de la femme. Le Tableau de bord de la promotion de la femme en Afrique, qui a un caractère qualitatif, fait appel à des critères liés à la résolution 1325 (2005).	Le Rapport sur les femmes africaines, publié au plus tard en décembre 2005, comportera une section sur les progrès accomplis dans l'application de la résolution 1325 (2005) dans 12 pays d'Afrique.  D'ici à novembre 2007, une autre édition du Rapport sur les femmes africaines comportera une évaluation des progrès accomplis dans 27 autres pays d'Afrique.	2005-2007
<b>OSRSG-CAAC</b>	Inscrire le viol et autres graves violences sexuelles commises contre des enfants dans les conflits armés au nombre des violations les plus graves des droits de l'enfant afin que ces violations soient considérées comme prioritaires par le mécanisme de surveillance et de communication de l'information et d'application effective (résolution 1612 (2005) du Conseil de sécurité) : incorporer par des programmes de formation les perspectives sexospécifiques dans les attributions générales des conseillers sur la protection des enfants.	Les fonctions du mécanisme de surveillance, de communication des informations et d'application du Bureau du Représentant spécial du Secrétaire général pour les enfants et les conflits armés englobent désormais le viol et autres violences sexuelles graves commis à l'encontre d'enfants.	En cours
<b>HCR</b>	Continuer de tenir compte de l'âge, de la diversité et du sexe dans la planification des opérations; utiliser des normes et indicateurs pour évaluer l'accès des filles et des femmes aux services de base et produire des données ventilées par sexe sur les activités des secteurs clefs.	Établissement de rapports sur les engagements et sur les normes et indicateurs.	En cours
<b>PAM</b>	Mettre en place des mécanismes de surveillance sexospécifiques pour garantir que les femmes et les enfants reçoivent à intervalles réguliers et en quantité suffisante des aliments appropriés et nourrissants.	Intégration d'une perspective sexospécifique dans le rapport annuel ainsi que dans le rapport annuel type sur les opérations au niveau national.  Étude de suivi des résultats de 2004 pour toutes les catégories de programmes afin d'évaluer les résultats.	En cours

## L. Ressources financières

L.1 Accroître l'appui financier pour l'application de la résolution 1325 (2000), au moyen de ressources budgétaires et extrabudgétaires.

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>DDA</b>	<p>Affecter un pourcentage des crédits annuels de formation du Bureau de la gestion des ressources humaines à une formation spécifique d'appui aux programmes liés à l'application de la résolution 1325 (2000).</p> <p>Prendre en compte les ressources nécessaires dans les différents descriptifs de projets financés par des ressources extrabudgétaires.</p>	Disponibilité de ressources financières pour des programmes de formation à l'appui de l'application de la résolution 1325 (2000).	
<b>DOMP</b>	<p>Entreprendre une étude afin de rechercher des mécanismes de financement pour soutenir les travaux des conseillers pour l'égalité des sexes dans les missions.</p> <p>Créer une structure extrabudgétaire pour soutenir les travaux des conseillers pour l'égalité des sexes.</p>	Mise à disposition de fonds d'appui aux travaux des conseillers pour l'égalité des sexes.	2005
<b>TPIR</b>	Promouvoir la collecte de fonds destinés à traiter les questions relatives à l'égalité des sexes, en collaboration avec la Section des relations extérieures et de la planification.	Sensibilisation en vue de la collecte de ressources ordinaires et extrabudgétaires suffisantes pour mener les activités du TPIR en application de la résolution 1325 (2000).	En cours
<b>OCHA</b>	Mettre au point un projet d'intégration de l'égalité des sexes doté d'un crédit budgétaire spécifique.	Mise en œuvre du projet annuel relatif à l'égalité des sexes.	2006 à 2007
<b>PNUD</b>	Augmenter la prise en compte de l'égalité des sexes dans les mécanismes de financement liés à la prévention des crises et au redressement.	<p>Adoption et diffusion de directives sur l'égalité des sexes pour l'approbation des projets du Fonds d'affectation spéciale thématique pour la prévention des crises et le redressement.</p> <p>Mise en place d'un système de contrôle de l'égalité des sexes pour toutes les propositions dont le financement par ce Fonds est approuvé.</p>	2005

<i>Entité</i>	<i>Stratégies et mesures</i>	<i>Principaux résultats</i>	<i>Calendrier</i>
<b>FNUPI</b>	Apporter un appui financier aux projets « Renforcement de la contribution de la femme à la prévention et à la résolution des conflits » d'UNIFEM; « Formation du personnel civil des opérations de maintien de la paix aux besoins spécifiques des femmes et des enfants en période de conflit » d'UNITAR; « Prévention des sévices et de l'exploitation dans les opérations de maintien de la paix : application de la tolérance zéro » du DOMP.	Disponibilité croissante d'information ciblées concernant l'incidence des conflits sur les femmes et leur rôle dans les processus de paix aux yeux des acteurs nationaux et internationaux.  Organisation de stages de formation sur le problème des sévices sexuels et de l'exploitation sexuelle, et sur l'élaboration de politiques et procédures liées à l'organisation de l'aide aux victimes.	2003 à 2005
<b>PAM</b>	Prendre en compte de l'égalité des sexes dans le budget de l'exercice biennal 2006-2007.	Prise en compte des dépenses ordinaires liées à l'égalité des sexes dans les budgets des programmes, en particulier dans les grandes opérations d'urgence.	2004 à 2007
<b>Banque mondiale</b>	Financer, par le biais du Fonds fiduciaire pour la prise en compte systématique de la problématique hommes-femmes soutenu par les contributions des Gouvernements norvégien et néerlandais, de plusieurs initiatives ayant trait à l'égalité des sexes et à la reconstruction et au redressement après les conflits.	Projets en cours d'exécution : évaluation rapide de la situation en matière d'égalité des sexes dans les communautés de réfugiés de la région des Grands Lacs et projet sur le comportement lié au VIH/sida; transposition et adoption des outils de formation des jeunes conseillères novatrices dans la lutte contre le VIH/sida, du Kenya à la République centrafricaine.	2006